

Bordeaux, le 18 juillet 2023

**Liste des observations relatives au projet d'arrêté préfectoral autorisant la période  
complémentaire de vénerie sous terre 2023 dans le département de la Gironde.**

**Consultation du public du 13 juin au 3 juillet 2023**

**384 messages reçus dont 7 en dehors des délais : 12 avis défavorables, 356 avis favorables et 9 messages sans rapport avec le projet.**

Sujet :  
[INTERNET] Chasse du blaireau  
De :  
> zbinden.pascal (par Internet) <zbinden.pascal@orange.fr>  
Date :  
09/07/2023 à 14:01  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable a cette pratique de chasse.

Sujet :  
[INTERNET]  
De :  
> yannickjousseaume33 (par Internet) <yannickjousseaume33@gmail.com>  
Date :  
08/07/2023 à 20:39  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

[!! SPAM] [INTERNET] moi je suis favorable cars moi meme toute les nuits\_ ils me fond des déguat \_  
merci.eml

Sujet :  
[!! SPAM] [INTERNET] moi je suis favorable cars moi meme toute les nuits. ils me fond des déguat .  
Merci

De :  
> gilles.arnaud98 (par Internet) <gilles.arnaud98@orange.fr>

Date :  
06/07/2023 à 21:54  
Pour :  
<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse au blaireau  
De :  
> jfbeylard (par Internet) <jfbeylard@live.fr>  
Date :  
06/07/2023 à 09:52  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Le blaireau fait d'importants dégâts sur les infrastructures et cultures, qui plus est, il est vecteur de de la tuberculose bovine.

Le chasser pour éviter sa prolifération, contribue à la protection d'ouvrages ainsi qu'à la sauvegarde du bétail.

Que se passerait-il, s'il n'était pas chassé ?

Jean-françois Beylard

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse du blaireau  
De :  
> francis.latorre (par Internet) <francis.latorre@orange.fr>  
Date :  
04/07/2023 à 15:49  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Avis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde car une période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable permettant d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau

De :

> fabrice.jouan0229 (par Internet) <fabrice.jouan0229@orange.fr>

Date :

04/07/2023 à 11:56

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Etant Président d'ACCA, je suis confronté à énormément de contestations relatives à des dégâts occasionnés par le blaireau qui ne font qu'augmenter d'année en année.

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Merci de rétablir et de maintenir ce mode de chasse nécessaire.

Très cordialement

Fabrice JOUAN

[INTERNET] Chasse au Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au Blaireau

De :

> domi1465 (par Internet) <domi1465@gmail.com>

Date :

04/07/2023 à 10:26

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Il faut absolument continuer la chasse au blaireau car le blaireau est porteur de la tuberculose bovine .A ce jour 1200 bovins ont été tués en Gironde.  
De plus, le blaireau est largement répandu en Gironde .

Salutations

D MOUNILLOT

[INTERNET] Favorabe\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorabe.

De :

> jofao (par Internet) <jofao@sfr.fr>

Date :

03/07/2023 à 20:20

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable pour 3 raison :

- La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> accanaujac33 (par Internet) <accanaujac33@orange.fr>

Date :

03/07/2023 à 19:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonsoir,

Le blaireau se développe de plus en plus en Gironde, essayons de le neutraliser

avant que la tuberculose arrive sur notre territoire et aussi éviter les accidents avec

les véhicules, la nuit.

Cordialement

Mr Le Président

Acca Naujac Sur Mer

ARNAUD Jean-Yves

[INTERNET] Régulation du blaireau : les dégâts causés notamment sur les digues de Garonne sont très important cet animal doit rester dans la liste des nuisibles.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation du blaireau : les dégâts causés notamment sur les digues de Garonne sont très important cet animal doit rester dans la liste des nuisibles

De :

> claude.faugere (par Internet) <claude.faugere@orange.fr>

Date :

03/07/2023 à 14:29

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[!! SPAM] [INTERNET] Consultation du public jusqu'au lundi 3 juillet 2023 inclus sur le projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] Consultation du public jusqu'au lundi 3 juillet 2023 inclus sur le projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde

De :

> olivier.priet (par Internet) <olivier.priet@gmail.com>

Date :

03/07/2023 à 12:38

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance dans le cadre de la consultation du public en cours du projet d'arrêté visant à autoriser une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde à compter de sa date de publication jusqu'à l'ouverture de la chasse le 15 septembre 2023.

J'y suis totalement opposé pour les raisons suivantes.

Je relève tout d'abord que ce projet d'arrêté fait référence à l'avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 9 juin 2023, mais qu'aucun compte-rendu des échanges qui ont eu lieu au sein de cette instance n'est communiqué. Le public est donc notamment privé du point de vue des associations agréées au titre de la protection de l'environnement et des arguments qu'elles ont pu faire valoir à propos de ce projet d'arrêté. L'article L.120-1 du code de l'environnement dispose pourtant que "la participation confère le droit pour le public ... d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective". L'Article 7 de la Charte de l'environnement instaurée par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 précise également que "toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement."

Sur la base des informations fournies par la fédération départementale des chasseurs, il est notamment considéré dans ce projet d'arrêté que la population de blaireaux est en bon état de conservation et que le nombre d'individus en Gironde est estimés à environ 20 000. Sont également mis en avant la répartition homogène des terriers et des individus sur le territoire départemental, le risque de collisions routières, les coûts liés aux dégâts, ainsi que le risque de transmission de la tuberculose bovine aux élevages bovins. Ce projet d'arrêté part enfin du principe que les jeunes blaireaux sont sevrés à compter du 15 mai en Gironde.

La fédération départementale des chasseurs a bien évidemment cru bon d'élaborer un dossier entièrement à charge pour le blaireau, et suffisamment volumineux pour lui donner un semblant de consistance. Pour tenter de montrer le bon état de la population de blaireaux dans le département, elle agglomère en dehors de toute démarche scientifique un certain nombre de données hétérogènes (prélèvements des années précédentes, observations de terriers, captures accidentelles, collisions routières,...), et finit même par déduire le nombre de blaireaux du département en multipliant simplement sa superficie par la moyenne de blaireaux au km<sup>2</sup> issue d'études à l'échelle européenne !

En réalité ces données ne permettent en aucun cas de dresser l'état réel des effectifs de blaireaux dans le département. Elles montrent au mieux, sans grande surprise, la présence du blaireau dans le département, et la pression humaine sur l'espèce.

Le blaireau est protégé par la Convention de Berne, et l'article 9 de cet accord européen ratifiée par la France le 26 avril 1990 conditionne la régulation de l'espèce, notamment lorsqu'il s'agit "de **prévenir des dommages importants** aux cultures" ou "dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique", au fait "**qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante**". La stabilité des effectifs dans le département, voire même, si elle était avérée, l'augmentation de la population de blaireaux, ne sauraient donc en aucun cas suffire à justifier une période complémentaire de vénerie sous terre, pas plus que des dégâts dont l'importance n'est globalement pas démontrée.

Cet animal n'étant pas chassé pour être consommé, ce sont en premier lieu les dégâts qui lui sont attribués qui le placent habituellement sur le banc des accusés, ou plutôt le banc des condamnés. C'est le cas ici.

Mais qu'ils impactent les activités agricoles ou les infrastructures, ces dégâts sont généralement assez localisés et marginaux au regard de ceux provoqués par d'autres espèces, et il est surtout tout à fait possible de les restreindre par des méthodes de protection ou d'effarouchement appropriées (clôtures, répulsifs, ...). Pour tenter de faire croire le contraire et leur donner de l'importance, la fédération des chasseurs prend soin de ne prendre en compte que quelques exemples d'ampleur exceptionnelle, des suppositions nationales et invérifiables des chambres d'agricultures, ou des situations où la vénerie sous terre n'est précisément pas du tout appropriée. Elle va ainsi, en expliquant au passage le dispositif de dédommagement des retards de trains, jusqu'à totaliser les indemnisations des clients de la SNCF, alors que les infrastructures ferroviaires ne se prêtent absolument pas à la vénerie sous terre.

Les chiffres fournis concernant les dégâts en Gironde, si on en fait la moyenne annuelle, confirment leur nombre relativement peu élevé (25 dégâts seulement en moyenne sur la période 2016-2021 prise en compte par la fédération des chasseurs).

Concernant les mesures alternatives, là encore la fédération des chasseurs n'utilise volontairement que l'exemple assez coûteux d'une expérimentation de terrier artificiel, mais élude les méthodes plus classiques et moins onéreuses : clôtures, répulsifs, ...

Type de dégâts	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
<b>Agricole</b>	7	6	5	4	4	13	<b>6,5</b>
<b>Voirie</b>	2				6		<b>4,0</b>
<b>SNCF</b>	2					3	<b>2,5</b>
<b>Professionnels</b>	2	1	1	3	1	1	<b>1,5</b>
<b>Collectivités</b>	2	1		3	1	6	<b>2,6</b>
<b>Particuliers</b>	1	15	7	7	8	9	<b>7,8</b>
<b>Total</b>	16	23	13	17	20	32	<b>24,9</b>

Le blaireau est une espèce peu prolifique, incapable de pulluler, largement victime de la circulation routière, et qui souffre d'une grande mortalité juvénile. Celle-ci serait encore aggravée par une période complémentaire de vénerie sous terre. La fédération des chasseurs parle en effet de sevrage au printemps, mais celui-ci ne correspond en fait qu'à la fin de l'allaitement. Selon la littérature scientifique, les blaireautins accompagnent ensuite leur mère pendant plusieurs semaines dans sa quête de nourriture avant que ne débute leur émancipation, et leur maturité sexuelle n'intervient qu'à l'âge de 12 à 15 mois. Ce sont donc des jeunes durant toute leur première année de vie.

Il est par ailleurs couramment admis qu'environ 30 % des individus tués lors des opérations de déterrage sont des jeunes.

La pratique de la vénerie sous terre pendant une période complémentaire contrevient donc à l'article L. 424-10 du Code de l'environnement qui stipule qu'il est "interdit de détruire ... les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée."

Dans sa note de présentation du projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2021/2022, la DDT de l'Ardèche indiquait que "l'exercice de la vénerie sous terre du Blaireau s'exerçait précédemment pendant une période de chasse complémentaire qui allait jusqu'à l'ouverture générale de la chasse, mais qu'il apparaissait que cette période de chasse pouvait porter un préjudice à des jeunes pas encore émancipés." A titre d'exemple supplémentaire, le tribunal administratif de Dijon a annulé l'arrêté préfectoral qui avait autorisé en Saône-et-Loire l'ouverture d'une période complémentaire de déterrage des blaireaux jusqu'au 14 septembre 2020 en soulignant que les blaireautins tués jusqu'en septembre sont encore en situation de dépendance vis-à-vis des adultes et doivent être protégés.

Pensant vraisemblablement y voir un argument supplémentaire, la fédération des chasseurs consacre par ailleurs plusieurs pages de son "étude" à la tuberculose bovine. Après les dégâts qui lui sont imputés, c'est en effet généralement son rôle supposé dans la transmission de cette maladie qui vaut au blaireau d'être persécuté.

Mais le rapport de l'ANSES concernant la "Gestion de la tuberculose bovine et des blaireaux" révisé en octobre 2019 indique pourtant très explicitement que "dans les zones indemnes, l'élimination préventive des blaireaux (et autres espèces sauvages) ne peut en aucun cas être justifiée au motif de la lutte contre la tuberculose". Position que l'Anses précisait déjà en 2011 : "l'abattage massif des blaireaux peut avoir des conséquences écologiques, sanitaires, et sociales. ... L'abattage ne se justifie pas comme mesure préventive dans les populations de blaireaux encore indemnes de tuberculose."

Le blaireau ne constitue pas un réservoir de la tuberculose bovine et la prévalence de la maladie au sein de l'espèce ne permet pas de lui attribuer sa propagation. Il est en revanche sensible à *Mycobacterium bovis*, c'est pourquoi il est depuis longtemps accusé d'en être le transmetteur. Au Royaume-Uni, après d'intenses campagnes de piégeage du blaireau, soupçonné à tort d'être le principal vecteur de la bactérie et d'être responsable de sa transmission aux troupeaux, une étude a finalement conclu en 2007 que "l'abattage des blaireaux ne peut apporter aucune contribution significative à la lutte contre la tuberculose dans le bétail" ! Ce qui signifie que la tuberculose est avant tout un problème à régler au sein des élevages agricoles, et qu'en cas de déclaration dans une exploitation, la disposition à prendre n'est pas



d'abattre des blaireaux mais de les tenir éloignés par des mesures appropriées (clôtures électriques, ré-pulsifs, ...), et de mettre en place un suivi beaucoup plus poussé des troupeaux

Le déterrage des blaireaux, même lorsqu'il est pudiquement appelé vénerie sous terre, n'est au final qu'un loisir barbare consistant à acculer un animal pendant des heures avant de l'extirper de son terrier avec des pinces. Cette cruauté concerne les individus adultes comme les petits, voués dans tous les cas à une mort certaine. Et à l'atrocité et l'inutilité s'ajoutent également les dégâts aveuglement causés sur les terriers, alors qu'il est scientifiquement admis que les galeries des blaireaux peuvent abriter d'autres espèces, dont certaines parfois même protégées. Le blaireau est protégé dans beaucoup de pays européens (Irlande, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Italie, Hongrie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas...), et plus de 80% des français sont opposés au déterrage, pratique sadique indigne d'un pays civilisé. Plus de 80%.

La fédération des chasseurs a le cynisme d'ajouter que la "pression de chasse régulière durant cette période" (NDLR complémentaire) contribue à limiter les risques de collision avec les conséquences que cela entraîne "pour la population de blaireaux (blessés graves)." Déterrer les blaireaux de manière préventive pour leur bien en quelque sorte. Elle indique sans fournir de précisions que "3 jugements de Tribunal Administratif ont validé la pertinence de la période complémentaire (Rouen, Rennes et Besançon)."

Or plusieurs départements ont d'ores et déjà renoncé à autoriser des périodes complémentaires de vénerie sous terre, certains parfois d'ailleurs sous la contrainte d'une décision de justice, car cette cabale contre les blaireaux est totalement injustifiée. Au mois d'avril dernier les tribunaux administratifs de Limoges et de Pau ont respectivement suspendu les périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau projetées par les préfets de la Haute-Vienne et des Pyrénées-Atlantiques. Plusieurs décisions de justice similaires ont également été rendues au cours des dernières semaines pour d'autres départements. La dernière date du 22 juin dernier, lorsque le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a suspendu l'arrêté préfectoral autorisant la vénerie sous terre du blaireau en période estivale en Haute-Loire, estimant notamment que la vénerie sous terre était "susceptible de porter préjudice à des blaireautins".

Je rappelle enfin les termes de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement qui édicte que lors d'une consultation du public, "au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision." Je serai bien sûr particulièrement attentif au contenu de cette synthèse et à sa conclusion.

Olivier Priet

[INTERNET] Projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde

De :

> olivier.le-gall (par Internet) <olivier.le-gall@lpo.fr>

Date :

03/07/2023 à 11:48

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-jointe les observations de la LPO concernant le projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau dans le département de la Gironde.

Nous sommes très défavorables à la publication de cet arrêté, pour plusieurs raisons graves et de plusieurs ordres, détaillées dans ce courrier de deux pages.

Vous en souhaitant bonne réception, bien cordialement,

Olivier Le Gall

Délégué LPO Nouvelle-Aquitaine

[INTERNET] période complémentaire de déterrage du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] période complémentaire de déterrage du blaireau

De :

> martine (par Internet) <martine@leblond.cloud>

Date :

03/07/2023 à 09:25

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis fermement opposée à la période complémentaire de déterrage du blaireau pour des raisons éthiques car c'est une forme de chasse qui fait souffrir l'animal et pour des raisons naturalistes: cette espèce rend de grands services au écosystèmes notamment par son rôle dans la dispersion des graines et à l'époque de la période complémentaire les petits dans les terriers sont encore dépendants de leur mère.

Protégeons le blaireau!

Martine Leblond

[INTERNET] Période complémentaire .eml

Sujet :

[INTERNET] Période complémentaire

De :

> cedric.aymat (par Internet) <cedric.aymat@hotmail.fr>

Date :

03/07/2023 à 07:16

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis pour la période complémentaire de chasse au blaireau en vie du nombre d animaux retrouver mort à cause des collisions avec les voitures ainsi que les dégâts occasionnés sur les cultures les vignes et pour finir pour éviter la prolifération de la tuberculose bovine qui serait très dommageable pour nos éleveurs

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> joel.vergnaud33 (par Internet) <joel.vergnaud33@gmail.com>

Date :

02/07/2023 à 22:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je suis favorable à une période complémentaire pour la vénerie sous terre cela permet d'intervenir pendant la période de dégâts.

[INTERNET] Projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau

De :

> anne.b1734 (par Internet) <anne.b1734@gmail.com>

Date :

02/07/2023 à 20:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite donner un avis défavorable sur le projet d'arrêté d'ouverture de la chasse du blaireau à partir de début juillet 2023 pour les raisons ci-dessous.

### **A) Présentation du projet:**

La note de présentation du projet, les « vu » et « considérant » ne sont pas suffisants pour justifier celui-ci.

Notamment:

#### **1- CDCFS:**

Le fait que la CDCFS ait rendu un avis majoritairement favorable n'est pas un argument fiable étant donné la composition très déséquilibrée de cette commission et donc sa partialité en faveur de la FDC.

#### **2- Populations:**

i) L'UICN précise clairement dans ses documents que le classement de certaines espèces est potentiellement sous-évalué par manque de données. Le blaireau fait notoirement partie des espèces pour lesquelles il existe peu de données (fiabiles scientifiquement). Le classement général en préoccupation mineure n'est donc pas un argument.

ii) Se baser sur les résultats de la FDC concernant les terriers et les prélèvements ne suffit pas pour donner une estimation des populations, en effet:

- la FDC est ici juge et partie; seuls les résultats d'études impartiales menées avec une méthodologie scientifique pourraient être retenus, et ce n'est en général pas le cas, en particulier concernant l'enquête sur les terriers. D'abord ce n'est qu'une enquête, dont les résultats dépendent totalement de la plus ou moins grande partialité des personnes sollicitées, et en ces temps de remise en cause de la période complémentaire on imagine la volonté des chasseurs de faire du chiffre coûte que coûte. Ensuite, les scientifiques savent bien qu'évaluer une population à partir de trace d'habitat est très hasardeux.

Les études plus rigoureuses citées sont soit trop anciennes, soit trop générales pour donner des résultats locaux fiables

- par définition, les données sur les blaireaux tués par chasse, vénerie, collisions, tir, piégeage ne peuvent servir à évaluer le nombre de blaireaux restant vivants. Y voir une probabilité d'abondance de l'espèce est un peu rapide. Rien n'exclut une pression de prélèvement trop forte par rapport à la population.

(Même les résultats de piégeage ne correspondent souvent pas à des blaireaux relâchés vivants, l'expérience sur le terrain le prouve régulièrement).

#### **3- Période envisagée:**

Le décalage de la date début juillet - s'il est bien sûr préférable au 15 mai - ne rend pas pour autant le projet conforme au Code de l'Environnement.

En effet, les arguments avancés par les naturalistes ne se basent pas essentiellement sur le sevrage; ils contestent une période complémentaire même en juillet car elle se trouverait en période de **dépendance des jeunes**.

Même si jamais à cette date les blaireautins sont sevrés, cela ne signifie pas qu'ils soient indépendants. Pour cette espèce, les jeunes sont encore dépendants des adultes très tardivement, jusqu'au mois d'août au minimum, voire au mois de septembre.

La meilleure spécialiste en France dans le domaine des soins apportés aux blaireaux en difficulté et de leur réintroduction constate chaque année que les blaireautins orphelins qui lui sont apportés, même encore **au mois de juillet, sont totalement incapables de survivre seuls.**

Que les blaireautins soient tués directement en période complémentaire ou indirectement (car on a tué les adultes dont ils dépendaient), cela est contraire au Code de l'Environnement puisqu'ils sont encore considérés comme des petits à cette époque.

Viser volontairement cette période comme le souhaite la FDC dans son document est donc abusif. Il s'agit en fait essentiellement pour eux de prolonger leur « distraction » sur la plus grande partie possible de l'année en pratiquant la vénerie lorsque la chasse est fermée.

#### 4- Dégâts:

Le nombre de dégâts indiqué est assez faible, ce qui est cohérent avec le fait que le blaireau n'a qu'un faible impact négatif sur l'agriculture (tandis que son impact positif est important).

Aucun document n'est fourni pour attester de la réalité de ces dégâts, des surfaces et cultures impactées et du montant des dégâts, mis à part pour les dégâts sur les voies.

Le document veut donner une apparence convaincante en adjoignant une photo qui n'est même pas prise en Gironde. La confusion entre ce qui est local et ce qui ne l'est pas revient très régulièrement à ce sujet.

J'estime en conclusion que l'importance éventuelle des dégâts n'est pas suffisamment justifiée.

Dans tous les cas, sans même parler des alternatives non létales pour gérer les rares cas de dégâts, les décisions administratives autorisées au cas par cas sont toujours préférables à un « feu vert général » donné par l'ouverture d'une période complémentaire.

Certaines préfectures qui s'en sont remis à ce fonctionnement, plutôt qu'utiliser la période complémentaire, ont même remarqué que le nombre d'autorisations à donner était finalement très faible du fait qu'une partie des prétendus dégâts n'étaient finalement pas justifiés.

#### 5- Impact sur des espèces protégées et pratique de la vénerie:

i) Contrairement à ce qui est indiqué, la vénerie sous terre peut impacter d'autres espèces.

L'arrêt du déterrage en cas de présence d'espèce protégée est tout à fait illusoire: vu le raffinement des méthodes utilisées dans cette chasse, si une telle espèce est découverte, arrêter ne suffira pas et dans ce cas les dégâts irrémédiables ont déjà eu lieu.

ii) L'arrêté du 1er avril 2019 a fait semblant de rendre la pratique de la vénerie sous terre compatible avec le « respect du bien être animal », mais:

- De l'aveu même des chasseurs, le respect des consignes concernant les chiens est en pratique totalement illusoire.

- L'emploi de pinces non vulnérantes est un vœu pieux qui ne correspond pas du tout à la réalité.

- Parler de bien être animal à propos de la vénerie sous terre est vraiment abusif.  
Tout cela est confirmé par des lanceurs d'alerte qui ont pu effectuer des vidéos de vénerie sous terre.

## 6- Collisions

Le problème des collisions est au contraire un argument qui devrait inciter à protéger davantage les blaireaux, dont les populations souffrent de l'irresponsabilité de certains conducteurs roulant trop vite de nuit sans tenir compte de leur champ de visibilité (règle de sécurité pourtant élémentaire).

C'est un problème qui s'ajoute à celui de prélèvements déjà probablement trop importants pour le bon état des populations. Il est anormal de renverser les rôles, de vouloir rendre les blaireaux responsables de cette vitesse excessive, et utiliser cela comme argument pour les détruire encore plus.

Les blaireaux eux perdent la vie en raison de ces comportements, et si la préfecture tient à éviter des dégâts matériels aux conducteurs, elle pourrait plutôt veiller à la limitation de la vitesse sur les routes à risque.

## 7- Tuberculose bovine:

Si dans une zone, il y a des cas de tuberculose bovine, ils sont a priori apparus en raison des problèmes sanitaires inhérents à l'élevage intensif. Les blaireaux n'en sont pas à l'origine. Au pire, il peut arriver rarement qu'ils aient été contaminés par les bovins; le cas de retour aux bovins étant encore plus rare.

Encore une fois, les blaireaux sont dans ce cas au plus des victimes mais pas des responsables.

En outre, la destruction de blaireaux en cas de tuberculose bovine est contre-productive car elle engendre des mouvements de population favorables à la propagation de la maladie, donc à son introduction dans des lieux auparavant sains. En cas de tuberculose bovine, la vénerie sous terre n'est pas une méthode conseillée.

Cette note est donc insuffisante au regard des exigences prévues par la réglementation. Je précise:

## **B) Règlementation internationale:**

**a) D'après l'article 7 de la convention de Berne**, toutes les mesures doivent être prises pour protéger les populations de blaireau (espèce figurant à l'annexe III ), les maintenir hors de danger et à un niveau correspondant aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles.

Cela nécessite donc une étude fine et locale des populations, ce qui n'est pas le cas ici.

**b) D'après l'article 8**, pour le blaireau - toujours en tant qu'espèce relevant de l'annexe III - tous les moyens non sélectifs de capture et de mise à mort doivent être interdits.

Or la capture et mise à mort des blaireaux par vénerie sous terre n'est pas une méthode sélective: les terriers de blaireau peuvent servir d'habitat à certaines espèces protégées - comme la loutre, le chat forestier et certaines chauves souris et:

- i) lorsque les chiens vont agresser les blaireaux dans les terriers, les chasseurs sont bien incapables de savoir s'il s'y trouve une autre espèce ainsi que d'arrêter les chiens;
- ii) les chasseurs eux-mêmes, lorsqu'ils défont le terrier avec leurs outils, ne peuvent savoir quelles espèces s'y trouvent et peuvent tout à fait tuer des animaux censés être protégés;
- iii) si la législation impose l'arrêt du déterrage en cas de présence d'espèce protégée, il est la plupart du temps trop tard lors de cet arrêt et des dégâts irrémédiables sont déjà faits; en outre, la mise en pratique de cette règle est très douteuse

**Une dérogation à l'article 8 serait donc nécessaire...**

**c) Toujours d'après l'article 8**, pour le blaireau - en tant qu'espèce relevant de l'annexe III - tous les moyens susceptibles d'entraîner localement la disparition, ou de troubler gravement la tranquillité des populations doivent être interdits.

Or il est évident que la vénerie sous terre trouble gravement les populations de blaireaux, particulièrement lors de la période complémentaire, puisqu'elle les tue en période de reproduction.

**d) Enfin, d'après l'article 9**, pour déroger aux articles 7 et 8 - ce qui est nécessaire entre autres car la vénerie sous terre est une méthode non sélective, il faut à la fois:

- qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée

- justifier de dommages importants.

Or :

- les populations ne sont pas assez **sérieusement** étudiées;
- **les dommages** ne sont globalement pas suffisamment évalués ni justifiés;
- **les alternatives ne sont pas suffisamment envisagées**. En plus de la chasse à tir, il y a pourtant celle des destructions administratives et aussi les méthodes non létales.

e) En outre, toujours **d'après l'article 9**, dans ce cas, un bilan doit être publié sur les conditions des dérogations, le nombre de blaireaux indiqué et les contrôles opérés. Or de tels contrôles sont manifestement impossibles et non effectués en pratique.

**En conclusion, le projet est en contradiction avec les articles 7, 8 et 9 de la convention de Berne.**

**C) Règlementation nationale:**

**L'ouverture de la vénerie sous terre en juillet ne permet pas de respecter le Code de l'Environnement:**

Selon celui-ci, il est interdit de détruire les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée.

Dans le cas des blaireaux, des études scientifiques montrent que, si les blaireautins sont sevrés à l'âge de 4 mois (donc pas avant la mi-juin, les naissances ayant lieu au plus tôt mi-février, souvent nettement plus tard), ils commencent alors progressivement leur émancipation qui dure plusieurs mois et ne commencent à être émancipés qu'entre 6 et 8 mois au minimum.

Jusque là, si jamais les blaireautins sont épargnés par les actes de vénerie, tuer les mères revient à détruire indirectement les petits car les orphelins sont incapables de survivre seuls.

Plusieurs fois la justice a déjà décidé d'interdire le déterrage au printemps et en été à cause de la nécessité de respecter cette période de dépendance des jeunes qui ne prend fin qu'entre fin août et mi-novembre.

**Tout acte de vénerie devrait donc être interdit au grand minimum jusqu'en septembre pour respecter le Code de l'Environnement.** L'autorisation de cette période complémentaire pour la vénerie sous terre dès le mois de juillet constitue un danger pour la reproduction et une atteinte aux portées contraire à ce code.

#### **D) Recommandations du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité:**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité donne une conclusion très claire de ses travaux sur « La cohabitation entre les blaireaux, l'agriculture et l'élevage » : « Ni le risque d'infection tuberculeuse en France ni les dégâts qui seraient causés aux cultures ne justifient un abattage massif de blaireaux. La réglementation devrait proscrire et pénaliser les méthodes d'abattage inhumaines, encourager l'exploration de voies alternatives à l'abattage.»

#### **E) Autres considérations:**

##### **a) Balance bénéfiques - dégâts au sujet des blaireaux:**

Les rares dégâts agricoles restent de peu d'importance et les méthodes de protection et éloignement sont à mettre en place en priorité.

**L'utilité du blaireau sur le plan agricole et sanitaire est reconnue par de nombreux agriculteurs:** loin de se plaindre de dégâts, de peu d'importance, nombreux sont ceux qui m'ont au contraire affirmé que les blaireaux leur étaient très utiles pour l'équilibre local et la gestion de la micro-faune etc, et **ils ne souhaitent surtout pas que les blaireaux soient détruits.**

Le blaireau aide en effet entre autres sur le plan sanitaire en éliminant des cadavres d'animaux sauvages et sur le plan agricole en évitant la prolifération des larves de hannetons et d'otiorhynques, de nids de guêpes, de limaces, de campagnols, ce qui compense largement les faibles déprédations de cultures.

##### **b) Collisions**

Le problème des collisions est un argument qui devrait inciter à protéger davantage les blaireaux, dont les populations souffrent de l'irresponsabilité de certains conducteurs.

##### **c) Populations:**

Les associations de protection de la nature s'inquiètent de la disparition progressive du blaireau dans plusieurs régions. C'est une espèce à protéger car elle est fragile en raison des accidents et de son faible taux de reproduction.



Les observations permettent de constater que, fréquemment, des blaireaux adultes n'ont pas réussi à avoir des descendants survivants, et cela pendant plusieurs années consécutives.

#### d) Ethique:

La vénerie sous terre est notoirement une pratique à l'opposé de toute éthique, elle est interdite dans les autres pays d'Europe occidentale et la prolonger ne me semble donc pas une priorité. Comme énoncé plus haut:

L'arrêté du 1er avril 2019 a fait semblant d'y remédier dans le « respect du bien être animal », mais:

- De l'aveu même des chasseurs, le respect des consignes concernant les chiens est en pratique totalement illusoire.

- L'emploi de pinces non vulnérantes est un vœu pieux qui ne correspond pas du tout à la réalité.

- L'arrêt du déterrage en cas de présence d'espèce protégée est aussi illusoire: vu le raffinement des méthodes utilisées dans cette chasse, si une telle espèce est découverte, il est la plupart du temps trop tard pour arrêter...

- Parler de bien être animal à propos de la vénerie sous terre est vraiment abusif.

Tout cela est confirmé par des lanceurs d'alerte qui ont pu effectuer des vidéos de vénerie sous terre.

#### e) Contexte:

Le blaireau est classé comme espèce protégée dans de très nombreux pays européens : Espagne, Grande-Bretagne, Luxembourg, Italie, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Grèce, Irlande, Portugal; il est également totalement protégé dans notre pays dans le département du Bas-Rhin depuis 2004, et tout cela sans que cela ne pose de problème.

De plus en plus de départements renoncent à cette période complémentaire (ou y sont contraint par la justice car celle-ci n'est pas justifiée) sans que cela ne pose non plus de problème.

En espérant que cet avis sera pris en compte, je vous remercie vivement pour votre attention.

[INTERNET] Projet d'arrêté Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Projet d'arrêté Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> lionel.debril64 (par Internet) <lionel.debril64@orange.fr>

Date :

02/07/2023 à 19:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Le blaireau pouvant transmettre certaines zoonoses et celui-ci ayant un comportement essentiellement nocturne, la régulation via la vénerie sous terre est la plus efficace pour pouvoir réguler cette espèce, raison pour laquelle il est nécessaire d'intervenir y compris en période anticipée. Les prélèvements étant de plus limités, elle n'est pas de nature à compromettre l'état de conservation de l'espèce.

Je suis donc favorable à ce projet d'arrêté.

Cordialement,

Lionel DEBRIL

[INTERNET] Je souhaite que l'on continue la régulation du blaireau pour préserver nos troupeaux de bovins.eml

Sujet :

[INTERNET] Je souhaite que l'on continue la régulation du blaireau pour préserver nos troupeaux de bovins

De :

> alaindomisanguinet (par Internet) <alaindomisanguinet@gmail.com>

Date :

02/07/2023 à 16:39

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

[INTERNET] Favorable à la Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> sandrine.jean.seailles (par Internet) <sandrine.jean.seailles@orange.fr>

Date :

02/07/2023 à 12:08

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable à la chasse anticipée du blaireau en gironde.

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

[INTERNET] - La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé\_ Le blaireau est largement répandu en Gironde\_ Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département\_ Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose\_.eml

Sujet :

[INTERNET] - La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

De :

> pathub33 (par Internet) <pathub33@gmail.com>

Date :

02/07/2023 à 11:37

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> philippe.fustailon (par Internet) <philippe.fustailon@gmail.com>

Date :

01/07/2023 à 20:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Suis favorable à la vénerie sous terre du blaireau car c'est une pratique sélective et localisée sur les lieux des dégâts. Abîme les clôtures et possiblement vecteur de la tuberculose bovine.

[INTERNET] Consultation publique chasse du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation publique chasse du blaireau en Gironde

De :

> saeba.ryo33 (par Internet) <saeba.ryo33@gmail.com>

Date :

01/07/2023 à 19:01

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je vous contact dans le cadre de la consultation publique sur la chasse anticipé du Blaireau en Gironde, c'est une espèce nuisible si non régulée, porteuse de maladie, faisant beaucoup de dégâts, cette espèce doit donc être régulée.

Merci de prendre mon vote positif en compte.

Cordialement.

Mr Vrignaud Kevin

[INTERNET] Consultation publique chasse anticipé du Blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation publique chasse anticipé du Blaireau en Gironde

De :

> danielkevin (par Internet) <danielkevin@wanadoo.fr>

Date :

01/07/2023 à 18:56

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Par la présente,

je souhaite répondre favorablement à consultation publique sur la chasse anticipé du Blaireau en Gironde, étant porteur de la tuberculose bovine et responsable d'énormements de dégâts sur le territoire, cette espèce doit à tout prix être régulé.

Merci de prendre ma parole et mon vote en compte.

Cordialement.

Mr Vrignaud Daniel.

[INTERNET] arrêté chasse Blaireau consultation du public.eml

Sujet :

[INTERNET] arrêté chasse Blaireau consultation du public

De :

> jdcruse (par Internet) <jdcruse@hotmail.fr>

Date :

01/07/2023 à 17:30

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

J'approuve ce projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement  
Jean-Denis CRUSE

[!! SPAM] [INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] Blaireau

De :

> chateau.mareil (par Internet) <chateau.mareil@wanadoo.fr>

Date :

01/07/2023 à 15:21

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Le blaireau est un animal, qui certes est joli, mais qui nous fait des trous dans les vignes au point que nous sommes obligés de remblayer plusieurs fois par an sans quoi nous risquons de chavirer en tracteur. Ils défoncent ainsi des talus.

Denis Brun.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] période de chasse complémentaire du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] période de chasse complémentaire du blaireau en gironde

De :

> maynard.daniel (par Internet) <maynard.daniel@orange.fr>

Date :

01/07/2023 à 10:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde.

Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département.

Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Bien cordialement,

MAYNARD Daniel

---

Envoyé de eM Client | [www.emclient.com](http://www.emclient.com)

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> donisfranck1 (par Internet) <donisfranck1@gmail.com>

Date :

01/07/2023 à 10:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Avis favorable

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures .

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> bernard.lacouve (par Internet) <bernard.lacouve@gmail.com>

Date :

01/07/2023 à 09:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis pour car le blaireau fait de nombreux dégâts aux voies ferroviaires.

B.Lacouve

[INTERNET] chasse complémentaire Didier du 33.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse complémentaire Didier du 33

De :

> didiergr33 (par Internet) <didiergr33@hotmail.fr>

Date :

30/06/2023 à 17:02

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

il est indispensable de pouvoir chasser le blaireau grâce a la vénerie sous terre et hors période vu les dégâts occasionné dans les cultures



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Chasse anticipé.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé

De :

> laurent.BERTRAN (par Internet) <laurent.BERTRAN@outlook.fr>

Date :

30/06/2023 à 08:37

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je suis favorable à La période complémentaire de vénerie sous terre qui est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Cordialement.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.

De :

> paroupian33 (par Internet) <paroupian33@gmail.com>

Date :

29/06/2023 à 20:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur

Concernant l'enquête publique citait en objet merci de prendre en considération mon avis favorable.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Cordialement.

[INTERNET] Consultation public pour la vénerie sous terre .eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation public pour la vénerie sous terre

De :

> laurentdavid818 (par Internet) <laurentdavid818@gmail.com>

Date :

29/06/2023 à 19:23

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

- elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,
- la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,
- cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,
- la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,
- les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre règlementaire stricte,
- les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

Mr Laurent David, maître d'équipage du Rallye Bellevue.

Merci.

Envoyé depuis mon téléphone Orange

[INTERNET] Avis favorable.eml



Sujet :  
[INTERNET] Avis favorable  
De :  
> franck.ehanno (par Internet) <franck.ehanno@fdc33.com>  
Date :  
29/06/2023 à 18:14  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

AVIS FAVORABLE pour l'A.P autorisant une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau.

L'espèce est stable à minima ( entre 10 et 20 000 blaireaux en gironde), sans aucune étude scientifique ou technique LOCALE qui indiquerait le contraire.

Ce mode de prélèvement par la chasse est le seul existant qui permette un contrôle efficace à cette période de l'année, période sensible aux dégâts fruitiers( raisins) et céréalier, notamment maïs en lait.

Cette pratique évite d'utiliser des mesures administratives d'exception en les érigeant en mode de fonctionnement normal de contrôle des populations.

Les dégâts aux infrastructures non assurables comme les digues coûtent au contribuable une somme considérable ( crue du 4 Février 2021).

Aucun dossier local scientifique ou technique n'a pu être présenté qui indiquerait de façon incontestable l'inocuité du blaireau pour les activités agricoles .

En l'absence de productions scientifiques ou techniques LOCALES qui justifierait que la balance entre services rendus et inconvénients à la biodiversité penche en faveur des services rendus par le blaireau en Gironde et en l'état des connaissances mises à la disposition du public, la période complémentaire pour le blaireau est pleine de bon sens.

[INTERNET] Participation à la consultation du public - chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Participation à la consultation du public - chasse anticipée du blaireau

De :

> nicolas.savary54 (par Internet) <nicolas.savary54@sfr.fr>

Date :

29/06/2023 à 13:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau.

Il est nécessaire de permettre la régulation de cette espèce:

- tant en raison des dégâts causés aux cultures agricoles, qu'en raison des dégâts causés aux infrastructures routières, ferroviaires, ou fluviales (talus, digue...);
- qu'en raison des risques sanitaires liés la tuberculose bovine dont le blaireau peut être l'un des vecteurs de propagation. Preuve en est, le passage de la zone à risque de 94 à 244 communes en gironde est lié à la découverte de plusieurs blaireaux infectés dans cette zone. Il importe donc de favoriser sa régulation au delà de cette zone pour limiter l'extension la tuberculose bovine qui peut toucher, aussi bien les élevages bovins, que nos animaux de compagnie (chien).

Très cordialement

N. SAVARY

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> reveillaud.daniel (par Internet) <reveillaud.daniel@orange.fr>

Date :

29/06/2023 à 10:45

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

avis favorable pour la chasse anticipée du blaireau en gironde .

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.+ les dégâts aux infrastructures routières.

[INTERNET] TR: Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] TR: Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :  
> fdc33 (par Internet) <fdc33@chasseurdefrance.com>  
Date :  
29/06/2023 à 10:22  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

---

**De :** Brigitte Ponterie <ponchard5963@gmail.com>

**Envoyé :** mardi 27 juin 2023 18:40

---

**À :** fdc33 fdc33 <fdc33@chasseurdefrance.com>

**Objet :** Re: Chasse anticipée du blaireau en Gironde

Le blaireau est la cause de la mort de plusieurs bovins dans l'entre de mer il est souhaitable de le chasser et de prolonger la période de déterrage

Le ven. 23 juin 2023 à 12:39, Fédération des Chasseurs de la Gironde <[fdc33@chasseurdefrance.com](mailto:fdc33@chasseurdefrance.com)> a écrit :

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).

## **CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE**

### **MOBILISEZ-VOUS JUSQU'AU 03 JUILLET !**

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans la phase de consultation du public du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. Il est très important que le réseau des chasseurs, des agriculteurs et des éleveurs girondins se mobilise pour conforter Monsieur le Préfet dans son choix de signer ce projet d'arrêté.

De nombreux particuliers ou professionnels sont victimes de dégâts causés par le Blaireau. A défaut de participation de votre part, nous prenons le risque de perdre une période importante pour la régulation du blaireau. Participer à cette consultation est essentiel !

#### **COMMENT PARTICIPER A LA CONSULTATION DU PUBLIC ?**

Vous avez deux possibilités :

- Soit par voie postale, à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM33)  
Service Eau et Nature  
Cité Administrative - BP90 - 33090 BORDEAUX CEDEX
- Soit, et de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante :  
[ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr)

Vous devez répondre favorablement, en personnalisant, par un court argumentaire, votre avis favorable. Vous pouvez vous aider des arguments suivants :

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Click [here](#) to report this email as spam.

logo\_blanc\_ter\_dd910a5348.png



[INTERNET] Chasse complémentaire pour le blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire pour le blaireau

De :

> thoumy.regis (par Internet) <thoumy.regis@orange.fr>

Date :

29/06/2023 à 09:24

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La chasse complémentaire pour le blaireau est nécessaire dans certains cas pour éviter la transmission de la tuberculose sur les bovins

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> jpmanaud1933 (par Internet) <jpmanaud1933@gmail.com>

Date :

29/06/2023 à 08:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable. Elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause par endroits de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut comprendre les éleveurs dont le cheptel et donc les revenus sont impactés. Que feriez-vous si l'on vous coupait 10 ou 20% de vos salaires ou revenus?
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Il ne s'agit pas d'éradiquer l'espèce mais de la contenir à un niveau acceptable pour tous.

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> jose.nautique (par Internet) <jose.nautique@gmail.com>

Date :

29/06/2023 à 00:07

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable car Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

José Suarez

180 rue Marcel Dassault

33260 La Teste De Buch

José Nautique

ZA la Teste

06 78 86 34 10

[INTERNET] Blaireaux,.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux,

De :

> robertcastaing222 (par Internet) <robertcastaing222@gmail.com>

Date :

28/06/2023 à 22:20

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Pour permettre une bonne régulation, il faudrait peut être regarder du côté des tirs de nuit à l'affut étant donné que l'animal ne sort qu'une fois la nuit tombée.

Avec une limitation de l'horaire de tir à 23h00, il serait possible d'en prélever quelques uns.

Cordialement.

[INTERNET] réponse "chasse anticipée du blaireau en gironde".eml

Sujet :

[INTERNET] réponse "chasse anticipée du blaireau en gironde"

De :

> lesliedarmuzey.40 (par Internet) <lesliedarmuzey.40@gmail.com>

Date :

28/06/2023 à 21:29

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable, à la période complémentaire de vénerie sous terre, est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Darmuzey, Leslie

[INTERNET] Période complémentaire de déterrage du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Période complémentaire de déterrage du blaireau

De :

> jed.duffau (par Internet) <jed.duffau@gmail.com>

Date :

28/06/2023 à 17:37

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Bonjour Madame, Monsieur,

Je ne suis pas du tout favorable au déterrage du blaireau, à la fois pour des raisons d'éthique (respect du vivant), de respect dû à l'animal chassé et également parce que cet animal a toute sa place dans nos écosystèmes et qu'il n'y a aucune raison de lui faire la guerre.

Cette période complémentaire est encore moins justifiée car les petits sont encore dépendants de leur mère.

Plus généralement, la France a là encore du retard, quand va-t-on donner le signal d'arrêt à des pratiques d'un autre temps, quand va-t-on faire passer le message de changement des représentations notamment chez les piégeurs et certains chasseurs ? Il en est de même pour le renard, la fouine, la martre et autres bêtes martyrisées...

J'ose espérer qu'il y aura un jour, le plus tôt sera le mieux, une prise de conscience généralisée (s'il n'y avait que le déterrage du blaireau...) et en attendant j'ai créé 2 réserves de biodiversité en ORE (avec Département 33 et PNRLG) pour justement protéger l'ensemble du vivant et j'ai le bonheur d'avoir le blaireau et bien d'autres animaux sur ces territoires préservés pour 99 ans.

La DDTM a un rôle important à jouer,

Bien cordialement,

Jacques-Eloi Duffau

[INTERNET] Ouverture complémentaire du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture complémentaire du blaireau

De :

> pascaldarmuzey (par Internet) <pascaldarmuzey@gmail.com>

Date :

28/06/2023 à 15:40

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à l'ouverture complémentaire du blaireau à une période où les dégâts agricoles sont importants et avec la vènerie sous terre les actions sont ciblées et les prélèvements raisonnables et sur-tout fait à bon escient.

Cordialement

Darmuzey Pascal

[INTERNET] Ouverture complémentaire du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture complémentaire du blaireau

De :

> clarisse.conty (par Internet) <clarisse.conty@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 15:34

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à l'ouverture complémentaire du blaireau qui plus est par un mode de chasse raisonnée qu'est la vènerie sous terre et ce pendant la période où les dégâts agricole sont très nombreux.

Cordialement

Conty Clarisse

[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> motela (par Internet) <motela@hotmail.fr>

Date :

28/06/2023 à 14:19

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>



les prélèvements réalisés sur le blaireau doivent suivre l'augmentation des effectifs et des dégâts occasionnés .

[INTERNET] FAVORABLE.eml

Sujet :

[INTERNET] FAVORABLE

De :

> pflaportefils (par Internet) <pflaportefils@wanadoo.fr>

Date :

28/06/2023 à 13:32

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

\* Certaines espèces ESOD peuvent impacter lourdement d'autres animaux de la faune sauvage, dont certaines espèces protégées et menacées, mais aussi anéantir les efforts menés par les chasseurs pour développer des populations naturelles de gibier.

\* Les dégâts sont nombreux et trop souvent passés sous silence du fait de l'absence de procédure d'indemnisation. Les opposants à ce projet d'arrêté n'agissent que par pure idéologie sans se mettre à la place des victimes ;

\* L'inscription sur la liste des ESOD permet simplement d'obtenir une autorisation pour réguler l'animal qui cause des dégâts.

\* Certaines espèces (le renard) sont susceptibles de transmettre des maladies graves comme la tuberculose bovine ou l'échinococcose alvéolaire. Les troubles engendrés par ces maladies sont graves.

\* Même s'il existe des relations proies – prédateurs naturelles, l'homme est parfois obligé d'intervenir pour rétablir certains équilibres

Yannick LAPORTE

21 Avenue De Lattre De Tassigny

33190 LA REOLE

06.15.36.64.95

Message joint.eml

De :

> 0684202250 (par Internet, dépôt 33684202250@mms.orange.fr) <0684202250@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 12:28

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr



**Vous avez reçu un MMS provenant d'un abonné Orange**

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Stop à l'abatta



Le client Orange 0684202250@orange.fr vous a envoyé ce message directement depuis son téléphone mobile.  
Vous aussi, communiquez vos émotions en images avec les MMS.  
Pour en savoir plus sur les MMS, rendez-vous sur [orange.fr](http://orange.fr)

[INTERNET] BLAIREAU.eml

Sujet :

[INTERNET] BLAIREAU

De :

> alain.eymas0560 (par Internet) <alain.eymas0560@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 11:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Suite aux dégâts important causés par les blaireaux et aux risques majeurs de transmission de la tuberculose bovine, je souhaite que sa période de chasse soit la plus longue possible.

Cordialement.

ALAIN EYMAS.

[INTERNET] AVIS sur la période complémentaire de déterrage du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] AVIS sur la période complémentaire de déterrage du blaireau

De :

> phb.sep (par Internet) <phb.sep@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 11:27

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Copie à :

'DAVID Olivier (Responsable pôle chasse-pêche) - DDTM 33/SEN/Nature' <olivier.david@gironde.-gouv.fr>

Bonjour,

Après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier,

- Considérant, la densité relativement faible de blaireaux présents dans le département de la Gironde, notamment dans ma commune où il avait été totalement éradiqué par gazage des terriers dans les années 50, avant de faire un retour très timide depuis une vingtaine d'années.

- Considérant la très forte sensibilité de l'espèce à la circulation routière comparativement à celle d'autres mammifères de taille moyenne (renard, lièvre) et la surmortalité qui en découle.
- Considérant que cette espèce est victime indirecte des déplacements et trafics de bétail disséminant la tuberculose bovine.
- Considérant la pression toujours plus forte exercée sur l'animal par le biais de mesures administratives de destruction toujours plus nombreuses à la justification parfois discutable,
- Considérant que la chasse de cette espèce peut parfaitement être pratiquée à l'automne et en hiver pendant la période d'ouverture générale de la chasse, en dehors de la période de dépendance des jeunes,
- Considérant que la venaison n'est pas consommée et que le seul objectif du déterrage est la destruction d'une espèce pourtant utile à nos écosystèmes,
- Considérant l'artificialisation croissante de nos territoires dont l'impact négatif sur la biodiversité n'est plus à démontrer,
- Considérant que je n'ai jamais constaté le moindre dégât de blaireaux à mes forêts, contrairement aux dégâts d'ongulés et de rongeurs (dont la prolifération est mal contenue en raison de la pression de destruction exercée sur leurs prédateurs...)

**Je ne peux qu'être défavorable au projet d'arrêté** destiné à permettre la chasse hors période et en période de dépendance des jeunes, d'une espèce non consommée par les chasseurs, dont les dégâts aux cultures ou aux forêts demeurent très limités, comparativement à ceux causés par d'autres espèces gibier.

Philippe BARBEDIENNE

Naturaliste,

Chasseur de petit et grand gibier,

Propriétaire de parcelles forestières en Sud Gironde.

Ancien membre du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Ancien membre du CNPN

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> patrick.larquey (par Internet) <patrick.larquey@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 11:01

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau n'est pas sans action nuisible.

en creusant des galeries qui fragilisent les ouvrages ferroviaire ou aux chaussées, mais aussi des dégâts aux cultures.

il est dangereux pour les troupeaux, pouvant être porteur de la tuberculose bovine.

comme toute les activités de chasse la vénerie permet la régulation d'un animal qui n'a pas de prédateur naturel.

le but est de cette vénerie est nécessaire pour prévenir des dégâts et des risques de zoonose.

**donc je suis favorable au maintien de la vénerie sous terre.**

Patrick LARQUEY

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> giletghis.2barros (par Internet) <giletghis.2barros@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 10:28

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

je suis favorable à la période complémentaire de vénerie sous terre.

Notamment pour réduire le nombre de blaireaux, animal nuisible,

pour nos cultures, pour la santé de nos élevages (le blaireau transmet des maladies...),

les galeries nombreuses creusées sous nos pieds, des dégâts invisibles, impossible de chiffrer...

ect...ect.

G.D.B (GIRONDE)

[INTERNET] Chasse du blaireau\_ Je suis pour la régulation de cette espèce le mode de chasse reste raisonnable qui est peu pratiqué l'espèce cause pas mal de dégât dans certain secteur.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau. Je suis pour la régulation de cette espèce le mode de chasse reste raisonnable qui est peu pratiqué l'espèce cause pas mal de dégât dans certain secteur

De :

> denis-le-bref (par Internet) <denis-le-bref@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 08:22

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse au blaireau

De :

> cecile.dupart (par Internet) <cecile.dupart@orange.fr>

Date :

28/06/2023 à 07:07

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour

le blaireau

cause de nombreux dégats dans nos parcelles de vigne(trou, terrier ) risque de

basculement de nos tracteurs est risque de la tuberculose sur nos ovins

cordialement.

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> jc\_laroc (par Internet) <jc\_laroc@hotmail.fr>

Date :

27/06/2023 à 22:45

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Avis favorable à la chasse anticipée du blaireau

Imaginez un instant que vous êtes éleveur, seriez-vous prêt à perdre une vie de labeur et de sacrifices à cause d'une surpopulation non régulée de cette charmante bestiole qui véhicule la tuberculose bovine et de surcroit attraper cette maladie !

Il vaut mieux réguler aujourd'hui qu'être obligé demain d'éradiquer cette espèce suite à une catastrophe sanitaire

Persiste et signe : Jean-Charles Monnier

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> vincent.dubourg (par Internet) <vincent.dubourg@free.fr>

Date :

27/06/2023 à 22:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Vincent DUBOURG  
33580 SAINT FERME

Bonjour,

Je suis FAVORABLE à la chasse anticipé du BLAIREAU en Gironde.

En effet sur ma commune SAINT FERME ainsi que sur celle de PELLEGRUE voisine, nous constatons régulièrement des dégâts de BLAIREAUX, que ce soit sur les infrastructures "Chemins, Routes" à cause de galeries intempêtes. Ou que ce soit sur des récoltes "Raisin, Maïs ou Blé" ou dans des poulaillers.

De plus il ne faut pas oublier que cet animal est un vecteur de la tuberculose bovine responsable de la mort d'environ 1200 bovins en Gironde à ce jour.

Cordialement,  
Vincent DUBOURG

[INTERNET] favorable a la chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] favorable a la chasse au blaireau

De :

> ludo.labarchede (par Internet) <ludo.labarchede@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 19:40

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je suis favorable a la chasse au blaireau car la venerie sous terre est bien encadree et serieuse de plus il est important de les erguler

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> philippe.eclina (par Internet) <philippe.eclina@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 19:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au maintient de la chasse anticipée en gironde.

- La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine.

-Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département.

-Les zoonoses liées a la présence du blaireau sont des maladies dont le pathogène, bactérie, virus ou parasite, peut être transmis de l'animal aux humains et inversement.

Cordiales salutations

Philippe Eclina

La Praise 31 rue Eric Tabarly 33680 Lacanau

06 71 48 65 54 [philippe.eclina@orange.fr](mailto:philippe.eclina@orange.fr)

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> isabelle.bouchon (par Internet) <isabelle.bouchon@mongeat.fr>

Date :

27/06/2023 à 17:22

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis contre le projet d'arrêté préfectoral fixant la **période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde**

Si vous pouviez laisser les blaireaux en paix, ils sont déjà bien assez chassés.

Cordialement

Isabelle Bouchon

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> marine.franck (par Internet) <marine.franck@ymail.com>

Date :

27/06/2023 à 16:06

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je m'oppose au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

En effet étant moi même agricultrice, le blaireau n'occasionne aucun dégât sur mes 27 hectares.

La chasse au blaireau est particulièrement violente et destructrice. Elle inflige de profondes souffrances aux animaux puisqu'elle consiste à acculer les blaireaux dans leur terrier à l'aide de chiens, puis, pendant plusieurs heures, à creuser afin de les saisir avec des pinces.

C'est une méthode de chasse non sélective qui tue aussi les blaireautins et les habitats.

En ratifiant la Convention de Berne en 1982, la France a pris des engagements. Le pays doit prendre des *«mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour protéger les espèces de faune sauvage énumérées dans l'annexe III»*, annexe où figure le blaireau.

En effet, les périodes choisies pour ces abattages — tout comme les périodes complémentaires de chasse du blaireau — sont en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée » ; pour autant, ce texte n'est donc pas respecté puisque les jeunes blaireaux ne sont absolument pas sevrés et forcément ne sont pas émancipés au moment des périodes complémentaires de chasse du



blaireau comme l'a démontré une étude dénommée « Contribution à l'étude de la reproduction des Blaireaux Eurasiens (*Meles meles*) et de la période de dépendance des blaireautins en France » réalisée par Virginie Boyaval, éthologue sur le blaireau : « [...] au mois de mai, juin, juillet, les blaireaux juvéniles ne peuvent pas survivre sans leur mère. Ils sont sevrés à l'âge de 4 mois et commencent progressivement leur émancipation pour une durée de plusieurs mois s'étalant de 1 à 4 mois et ne peuvent donc être considérés comme étant émancipés qu'à partir de l'âge de 6 à 8 mois minimum. La destruction des blaireaux débutant généralement à partir de la mi-mai, compromet le succès de reproduction de l'espèce. La destruction des mères allaitantes, laisse de nombreux orphelins incapables de survivre seul ». Par conséquent pour épargner la nouvelle génération, il faut prendre en considération non pas la période de sevrage mais la période de dépendance des jeunes qui va jusqu'à fin juillet; il convient donc de préserver la vie des mères jusqu'à la fin de la période de dépendance des jeunes afin que ceux-ci puissent survivre.

Or, la période d'allaitement des blaireautins s'étale au-delà du 15 mai, et les jeunes restent dépendants jusqu'à l'automne, ils sont donc présents dans les terriers pendant la période de déterrage. Il est donc nécessaire de prendre en considération la période dépendance des jeunes comme référence et non pas le sevrage lui-même si l'on veut respecter la survie des jeunes.

Cette pratique n'est pas non plus sans conséquences pour d'autres espèces sauvages. En effet, une fois l'opération terminée, les terriers se trouvent fortement dégradés. Or ces derniers sont régulièrement utilisés par d'autres espèces, dont certaines sont réglementairement protégées par arrêté ministériel et directive européenne, comme le Chat forestier (*Felis silvestris*) pour les départements concernés, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ou des chiroptères lorsque certaines espèces sont en phase d'hibernation pendant la période de septembre/octobre à fin avril: «Le Petit rhinolophe hiberne dans des gîtes souterrains (mines, caves, sous-sols ou même terriers de Renard ou de Blaireau)» source Atlas des Mammifères de Bretagne éd. 2015.

Les recommandations du Conseil de l'Europe vont d'ailleurs en ce sens : « Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit. »

Il faut obligatoirement que la totalité de la période de chasse du blaireau, qu'elle soit assortie d'une période complémentaire ou non, fasse l'objet de déclaration d'intervention auprès de la DDT et d'un compte-rendu de cette intervention. La fédération doit également être capable de fournir lors de la commission des éléments pertinents et exhaustifs sur les bilans annuels de tirs et de déterrage et non des données approximatives qui ne permettent pas d'avoir une idée de ce que cela représente par rapport aux populations départementales. Ces éléments chiffrés doivent être rendus publics.

Quant à la période de tir, si elle est autorisée jusqu'au 29 février, provoque potentiellement la mort des mères gestantes et ne doit en aucun être autorisé, en application de l'article L424.10 du Code de l'environnement visant à préserver la future génération.

Les populations de blaireaux sont fragiles et souffrent de la disparition de leurs habitats (haies, lisières, prairies, ...) et sont fortement impactées par le trafic routier.

Inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne, le Blaireau d'Europe, *Meles meles*, est une espèce protégée (cf. art. 7). A titre dérogatoire, la Convention de Berne encadre strictement la pratique de la chasse et la destruction administrative de cette espèce (cf. art. 8 et 9). **Le ministère de l'écologie doit soumettre « au Comité permanent un rapport biennal sur les dérogations faites ».**

Aux termes de l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, « **il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée** ». Or, l'article R424-5 du même code précise toutefois que le préfet peut autoriser l'exercice de la vénerie du blaireau pour une période complémentaire à partir du 15 mai, cet article contrevient donc au précédent.

Globalement la dynamique des populations de blaireaux est extrêmement faible (moyenne de 2,3 jeunes par an). Cette espèce n'est jamais abondante (mortalité juvénile très importante (de l'ordre de 50% la 1ère année). De plus une mortalité importante existe déjà due au trafic routier. Ces opérations de vénerie peuvent affecter considérablement ses effectifs et peuvent entraîner une disparition locale de cette espèce.

Il faut également considérer pour ce département comme pour d'autres, que les bilans annuels relatifs à la vénerie sous terre sont probablement très bas et ne régulent pas du tout les populations. Les collisions routières ont certainement un impact bien plus important que le déterrage. Alors si les prélèvements ne représentent rien ou presque et ne permettent pas de réguler les populations (pour de quelconques raisons sanitaires ou économiques), alors pourquoi continuer d'accorder des autorisations de déterrage, si ce n'est de contenter quelques acharnés de la pratique de vénerie sous terre?

#### **Sur les dégâts éventuels causés et interactions avec les activités humaines:**

Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés, essentiellement en lisière de forêt. Selon l'Office National de la Chasse ONC bulletin mensuel n° 104 : « Les dégâts que peut faire le blaireau dans les cultures ne sont gênants que très localement (...) Et il suffit de tendre une cordelette enduite de répulsif à 15 cm du sol pour le dissuader de goûter aux cultures humaines. »

En ce qui concerne les éventuels dégâts causés sur les digues, routes ou ouvrages hydrauliques par le creusement des terriers, la régulation du blaireau a montré son inefficacité voire même un effet contre-productif du fait de la place libérée par l'animal éliminé qui est très vite occupée par un autre individu. Une méthode simple et pérenne consiste à utiliser des produits répulsifs olfactifs sur les terriers posant problème, ceci accompagné de la mise à disposition à proximité de terriers artificiels. Les avantages de cette solution sont que les animaux continueront d'occuper un territoire sur le même secteur et ne permettront pas l'intrusion d'un nouveau clan. (source : LPO Alsace)

#### **À propos de la capture de blaireaux à des fins de surveillance et de prévention de la tuberculose bovine :**

L'installation d'un fil électrique ou l'utilisation d'un produit répulsif sont des mesures préventives efficaces, également pour éloigner les blaireaux des troupeaux de vaches.

Concernant la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage, à proximité des troupeaux de bovins infectés, le renforcement de la surveillance par **la collecte et l'analyse systématique des cadavres de blaireaux trouvés, ou signalés, morts, ou mourants, sur le bord des routes** est à privilégier.

gier. Il est donc illogique et contreproductif de prescrire des opérations de prélèvement de blaireaux par piégeage ou tir.

**Dans son [avis publié lundi 13 juin 2016](#), le CSPNB met sérieusement en cause ces pratiques, et les motifs invoqués: «*ni le risque d'infection tuberculeuse en France ni les dégâts qui seraient causés aux cultures ne justifient un abattage massif de blaireaux*». D'autant que les méthodes utilisées sont «*particulièrement choquantes*»**

De plus, dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine, l'article 7 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage énonce, parmi les mesures de prévention dans les zones à risque, « [l']interdiction de la pratique de la vénerie sous terre pour toutes espèces dont la chasse est autorisée en raison du risque de contamination pour les équipages de chiens ».

**Quant à la tuberculose bovine, la législation française prévoit, par prévention, l'abattage total des blaireaux dans une zone de 1 km autour d'un foyer bovin, puis une surveillance épidémiologique -d'abord par abattage d'un échantillon d'adultes dans un deuxième cercle, puis sans abattage dans un troisième. D'autres espèces constituent toutefois des réservoirs plus importants de la maladie, dont le cerf et le sanglier, note le CSPNB, favorable à une approche vaccinale «*même dans les régions où la prévalence de la maladie est encore faible*».**

**Au grand dam d'associations de protection animale, le Royaume-Uni a quant à lui mis en place, dans certains comtés du sud-ouest où la tuberculose bovine est encore très présente, un abattage massif des blaireaux. Dans ce pays où la densité de blaireaux atteint entre 200 et 500 individus pour 10 km<sup>2</sup> (contre 1 à 10 pour 10 km<sup>2</sup> en France), [les résultats sont pour l'instant très mitigés](#).**

L'épizootie est interne à la filière bovine et l'espèce blaireau n'est pas, à ce jour, un réservoir sauvage de l'infection.

Marine Aubert-Franck

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation du public chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> vignoblespeyverges (par Internet) <[vignoblespeyverges@orange.fr](mailto:vignoblespeyverges@orange.fr)>

Date :

27/06/2023 à 16:14

Pour :

[ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr)

Je suis paysan et possède des bois et parcelles où évoluent des blaireaux et où se trouvent des terriers. Je souhaite l'abandon de la chasse aux blaireaux. Rien ne justifie notre acharnement contre lui. Merci.  
Pascal Peyvergès



Blaireaux d'Europe © Fabrice Cahez

## Description

Malgré son aspect lourdaud et ses membres courts, ce gros mustélidé ne manque pas de distinction avec sa fourrure argentée et son masque facial très contrasté. Cette originalité évite toute confusion avec les autres mammifères européens de sa taille. Son museau est allongé et musculeux. Ses yeux et ses oreilles sont relativement petits, ces dernières étant ourlées de blanc à leur partie supérieure. Ses pattes antérieures, très puissantes, sont munies de griffes longues et robustes. Sa queue est courte et fournie.

## Longueur

- Longueur mâle : 68,6-80,3 cm
- Longueur femelle : 67,3-78,7 cm
- Longueur queue mâle : 12,7-17,8 cm
- Longueur queue femelle : 11,4-19 cm

## Poids

- Moyenne de septembre à février : 12,2 kg
- Moyenne en mars : 8,8 kg

## Longévité

- Jusqu'à 15 - 20 ans

## Mâle et femelle

Les deux sont semblables, toutefois la femelle a généralement un poids inférieur à celui du mâle.

## Juvénile

Les portées sont de deux à sept petits. Le taux de survie n'est cependant que de 50 %. Les jeunes n'étant pas protégés par une couche de poils, ils ne sortiront du terrier qu'au bout d'un mois et demi. Leur mère les allaite pendant environ trois mois. Au mois d'octobre les blaireautins ont atteint leur taille adulte. Ils atteignent leur maturité sexuelle au terme de 2 ans.

## Voix

Le Blaireau grogne, aboie, ronronne et émet également des sifflements.



Blaireau d'Europe © Fabrice Cahez

## Répartition

Le Blaireau d'Europe est très répandu sur le continent eurasiatique au sud du cercle polaire. En France métropolitaine, il est présent sur tout le territoire hormis en Ile-de-France.

## Alimentation

Totalement omnivore, son régime varie en fonction des ressources alimentaires de son canton. Cependant, certaines catégories d'aliments sont régulièrement absorbées. N'étant pas chasseur comme les autres mustélinés, le Blaireau ne poursuit pas ses proies, pas plus qu'il ne les guette à l'affût. Ceci explique que près des trois quarts de sa nourriture soient composés de lombrics, d'escargots, de limaces ou de vers blancs. Il recherche sa nourriture en marchant, le nez au sol, retournant la litière de feuilles mortes ou fouillant l'herbe avec son museau. Guidé par son odorat, il extrait les proies souterraines en creusant avec ses griffes, déchiquette les vieilles souches ou déterre les nids de guêpes pour déguster larves et couvains. Compte tenu de son inaptitude à capturer des proies rapides, telles que mulots, campagnols, musaraignes ou lapins, tout laisse à supposer qu'il ne consomme que les animaux blessés, malades ou morts, ou les jeunes incapables de fuir. Son menu est complété par des coléoptères, des œufs d'oiseaux nichant au sol, des reptiles, des amphibiens, des mollusques, et par diverses nourritures végétales telles que des fruits, baies, châtaignes, etc.

## Comportements

Presque exclusivement nocturne, ou crépusculaire, les blaireaux peuvent parfois sortir sur les gueules des terriers par un bel après-midi ensoleillé. Grégaires, ils vivent habituellement en

groupe familial, plusieurs familles formant couramment un clan exploitant un territoire en commun. Les blaireaux d'une autre communauté sont généralement refoulés bien que des relations soient quelquefois entretenues à la périphérie des territoires. A l'intérieur du clan, quelques jeunes mâles ou les plus vieux vivent épisodiquement en solitaire. Animal terrestre, le Blaireau grimpe mal et nage peu, bien qu'il se baigne avec plaisir. Il se déplace en marchant.



© François Desbordes

## **Reproduction**

La période de reproduction s'étend sur les mois de janvier à mars. Une femelle (la blairelle) peut s'accoupler avec plusieurs mâles d'un même clan, mais les ovules fécondés ne s'implantent dans l'utérus que dix mois après l'accouplement. La gestation dure environ deux mois et les jeunes (les blaireautins), ne naissent qu'en février et mars de l'année suivante.

## **Habitat**

L'habitat type du Blairéau est constitué par un milieu vallonné et boisé, entrecoupé de prairies ou de terres cultivées et pourvu de points d'eau. Toutefois, tous les biotopes sont susceptibles de lui convenir dans la mesure où il peut y établir son terrier en toute tranquillité. C'est ainsi que l'on peut le rencontrer en milieu relativement découvert, dans les régions de bocage, les landes, les maquis, les bosquets, les anciennes carrières ou près des côtes. Il s'installe même à la périphérie des villes, dans les parcs, les terrains vagues, sous les constructions ou les murs. En montagne, il peut monter jusqu'à 2000 mètres d'altitude, mais il se raréfie au-delà de 800 mètres.

## **Population**

En France métropolitaine, la dynamique de l'espèce est très mal connue et aucun protocole de recensement des populations de blaireaux n'a, à ce jour, été validé. Toutefois, on estime à 150 000 individus la population française de blaireaux d'Europe.

## **Survie et prédation / Menaces**

Ses principaux prédateurs sont le renard, le Lynx, l'Aigle, le Grand-duc, le Loup et le Chien.



Blaireau d'Europe © Fabrice Cahez

## Statut

Le blaireau est une espèce chassable qui peut être tuée en nombre illimité par tout détenteur d'un permis sur l'ensemble du territoire entre les dates officielles d'ouverture et de fermeture de la chasse, soit entre début septembre et fin février.

S'il n'est pas officiellement classé parmi les ESOD (Espèce susceptible d'occasionner des dégâts), ce mustélidé est largement traité comme tels et peut faire l'objet de mesures administratives de régulation à l'initiative des préfetures et sous l'autorité des lieutenants de louveterie en cas de dommages avérés sur des exploitations agricoles ou des infrastructures publiques (bords d'autoroute, talus des voies de chemin de fer, digues, etc.). Environ 20 000 blaireaux sont tués chaque année en France, notamment par l'horrible vénerie sous terre ou déterrage, qui consiste à acculer le blaireau dans son terrier par des chiens introduits dans les galeries, puis à creuser afin de le saisir avec des pinces. L'animal est ensuite tué..

Il existe des méthodes alternatives à la destruction pour prévenir les dégâts : emploi de répulsifs, délocalisation des individus ou installation de systèmes de protection des cultures.

Dans certains départements, la lutte contre la tuberculose bovine sert encore d'argument supplémentaire en faveur de la régulation du blaireau. Cousine éloignée de la tuberculose humaine, cette maladie bactérienne affecte les animaux d'élevage comme les bovins et les porcs, mais aussi des mammifères sauvages tels que les blaireaux, les cerfs ou les sangliers. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a clairement réitéré dans un rapport publié en 2019 sa position déjà exprimée en 2011 : dans les zones indemnes de tuberculose, soit 96% du territoire français, l'élimination préventive des blaireaux ne peut en aucun cas être justifiée au motif de la lutte contre cette maladie, contre laquelle il existe par ailleurs un vaccin.

Le Blaireau est protégé dans de nombreux autres pays d'Europe (Angleterre, Belgique, Pays-bas...).

## Un rôle utile

Par son alimentation, le Blaireau joue un rôle essentiel dans la régulation des rongeurs et des invertébrés comme les larves de hannetons, susceptibles de causer des dégâts dans les cultures. Il consomme également des nids de guêpes, et participe donc à leur régulation. Lorsqu'il fouille le sol pour y trouver sa nourriture, le Blaireau retourne la terre et permet ainsi l'aération des sols.

[INTERNET] Régulation blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation blaireau

De :

> cavnac.bernard (par Internet) <cavnac.bernard@wanadoo.fr>

Date :

27/06/2023 à 16:07

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis pour le maintien de la vènerie sous terre permettant une régulation du blaireau, vecteur de dégâts aux cultures et à divers ouvrages ferroviaires ou routiers. Il est de plus porteur et transmetteur de la tuberculose bovine. Il s'agit encore une fois d'une régulation et non d'une extermination afin de contenir une population en accord avec la biodiversité.

Cavnac Bernard, 33810 Ambès.

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> cedricdupuy3317 (par Internet) <cedricdupuy3317@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 14:14

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la régulation du blaireau car c'est une espèce qui n'a pas de prédateur elle doit être régulé afin d'éviter trop de collision routière la nuit, il est vecteur de la tuberculose bovine, et peut provoquer des dégâts agricoles importants quand ils sont trop nombreux

De plus les populations n'ont jamais été aussi importante au vu des cadavres que l'on trouve mort au bord des routes

cordialement

Dupuy C

[INTERNET] avis favorable arrêté chasse complémentaire blaireau.eml

Sujet :



[INTERNET] avis favorable arrêté chasse complémentaire blaireau

De :

> jacky.guyot4 (par Internet) <jacky.guyot4@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 13:41

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

consultation public :

Avis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé.

Le blaireau est largement répandu en Gironde.

Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département.

Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement,

Jacky Guyot

[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> christophebultez (par Internet) <christophebultez@aol.com>

Date :

27/06/2023 à 12:13

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour

Devant les dégâts constatés sur mon territoire, occasionnés par les galeries de blaireau, cet animal doit être chassé. Animal nocturne, il n'est que très rarement observé en journée, pour être tiré. La Vènerie sous terre est un moyen adapté qui doit être maintenu avec des périodes étendues.

Cordialement, Ch Bultez

[INTERNET] Dégâts de blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Dégâts de blaireaux

De :

> albrocamb (par Internet) <albrocamb@gmail.com>

Date :

27/06/2023 à 12:11

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Des dizaines de milliers d'euros pour "X" réparations de la voirie dans le secteur de "La Maréchale" sur la commune de Saint Seurin Médoc,.

Nombre de chemins dans les vignobles du Médoc où les tracteurs sont mis en danger d'effondrement ,...

Cordialement



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Avis favorable chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable chasse blaireau

De :

> dominique.candolives (par Internet) <dominique.candolives@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 12:02

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Nécessaire de réguler la prolifération avant période des récoltes et toutes les maladies pouvant être apportées par cet animal.

Avis favorable pour périodes de chasse aménagées.

[INTERNET] Soutien au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Soutien au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde

De :

> mathieu.tresseras (par Internet) <mathieu.tresseras@gmail.com>

Date :

27/06/2023 à 10:55

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire afin de vous exprimer mon soutien plein et entier au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. En tant que [chasseur/agriculteur/éleveur] girondin, je suis convaincu(e) de la nécessité de cette mesure pour plusieurs raisons essentielles.

Tout d'abord, la période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures. En agissant de manière ciblée pendant cette période, il est possible de limiter les dommages causés par le blaireau aux cultures agricoles, préservant ainsi les moyens de subsistance des agriculteurs locaux.

De plus, il est indéniable que le blaireau peut causer d'importants dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières. En autorisant une régulation contrôlée de cette espèce, nous contribuons à préserver ces infrastructures vitales pour la mobilité et la sécurité de tous.

Un autre aspect crucial à prendre en compte est le rôle du blaireau en tant que vecteur de transmission de la tuberculose bovine. Les éleveurs girondins ont déjà subi des pertes considérables, avec plus de 1200 bovins touchés à ce jour en Gironde. Il est impératif de se mettre à la place de ces éleveurs dont le cheptel est directement impacté. La régulation du blaireau contribuera à réduire les risques de propagation de cette maladie grave, préservant ainsi la santé des animaux et des personnes.

En outre, la vénerie sous terre est un moyen efficace et ponctuel d'intervention, particulièrement adapté au blaireau qui est un animal nocturne et discret. Ce mode de chasse, réglementé et encadré, offre une approche respectueuse de l'équilibre écologique tout en permettant d'agir lorsque cela est nécessaire pour protéger les cultures et les infrastructures.

En conclusion, Monsieur le Préfet, je vous encourage vivement à signer ce projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. Cette mesure équilibrée permettra de prévenir les dégâts aux cultures, de protéger les infrastructures et de réduire les risques de transmission de la tuberculose bovine. Je suis convaincu(e) que cette décision sera bénéfique pour l'ensemble des acteurs concernés et pour notre territoire.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

Mathieu Tresseras

Le Billon - 33840 Captieux  
06 80 70 39 93

[INTERNET] Vénerie blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Vénerie blaireau

De :

> jean-claude.peintre (par Internet) <jean-claude.peintre@orange.fr>

Date :

27/06/2023 à 10:21

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable s'agissant de la période complémentaire de vénerie sous terre pour cette chasse

En effet le blaireau cause des dégâts sur les pistes Dfci en creusant des galeries et transmet la tuberculose bovine

Cordialement

Jean Claude Peintre  
549 Garthieu Nord  
33990 HOURTIN

[INTERNET] Période de chasse complémentaire du blaireau en Girond.eml

Sujet :

[INTERNET] Période de chasse complémentaire du blaireau en Girond

De :

> hameauxstephane (par Internet) <hameauxstephane@gmail.com>

Date :

27/06/2023 à 09:52

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Objet: consultation public relative au déterrage du Blaireau.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoire et de la Mer.

Considérant les risques sanitaires et de déprédations provoqués par la prolifération du Blaireau mais aussi pour le maintien de la chasse traditionnelle sous terre; je soussigné Stéphane Hameaux demande le maintien des dates de prolongation de la chasse sous terre du Blaireau seul moyen efficace pour réguler avec discernement cette espèce aux moeurs nocturne.

Cordialement,

Stéphane HAMEAUX.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde .eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> sandrine.mondon75 (par Internet) <sandrine.mondon75@gmail.com>

Date :

27/06/2023 à 08:26

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose et aussi le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] AVIS FAVORABLE POPULATION TROP IMPORTANTE DEGATS CROISANTS.eml

Sujet :

[INTERNET] AVIS FAVORABLE POPULATION TROP IMPORTANTE DEGATS CROISANTS

De :

> daniel33aubert (par Internet) <daniel33aubert@gmail.com>

Date :

27/06/2023 à 01:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Daniel Aubert

AUBYLAND

Pissot

33790 St Antoine du Queyret

France

[www.aubylan.com](http://www.aubylan.com)

[INTERNET] Chasse du blaireau anticipée en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau anticipée en gironde

De :

> jj.favot (par Internet) <jj.favot@free.fr>

Date :

26/06/2023 à 23:23

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde car cet animal et la cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Cordialement

JJ. FAVOT

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.

De :

> jean-marie.hocquard (par Internet) <jean-marie.hocquard@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 21:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Avis favorable à la période de chasse complémentaire.

Le blaireau est une des causes de dégâts majeurs aussi bien aux cultures qu'aux infrastructures routières et ferroviaires en plus d'être accidentogène de nuit.

Animal porteur et transmetteur de maladie dans l'élevage bovin, les prises limités à 150 pour tout le département de la Gironde s'avèrent très faibles.

[INTERNET] extension période de chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] extension période de chasse au blaireau

De :

> regisdurand33 (par Internet) <regisdurand33@free.fr>

Date :

26/06/2023 à 21:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

je suis favorable à la période de chasse anticipée au blaireau ce qui permettra d'effectuer des prélèvements complémentaires nécessaires pour une protection des cultures et une diminutions des risques sanitaires.

Cdt

Un chasseur girondin

[INTERNET] AVIS FAVORABLE.eml

Sujet :

[INTERNET] AVIS FAVORABLE

De :

> philippe.sanchot (par Internet) <philippe.sanchot@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 20:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Philippe SANCHOT

[INTERNET] AVIS FAVORABLE.eml

Sujet :

[INTERNET] AVIS FAVORABLE

De :

> philippe.sanchot (par Internet) <philippe.sanchot@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 20:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

Christine SANCHOT

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] blaireau  
De :  
> joeldelepine (par Internet) <joeldelepine@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 18:50  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

avis favorable

[INTERNET] avis favorable a la chasse sous terre du blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] avis favorable a la chasse sous terre du blaireau  
De :  
> michel.saumon (par Internet) <michel.saumon@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 18:49  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est un animal strictement nocturne, la seule façon de limiter ses dégâts est la régulation par la vénerie pendant la période favorable .

cdlt

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde\_.eml  
Sujet :  
[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde.  
De :  
> prevot.claude0183 (par Internet) <prevot.claude0183@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 18:49  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

[INTERNET] chasse blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] chasse blaireau



De :  
> les.valettes (par Internet) <les.valettes@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 18:36  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

avis favorable

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Fouine.eml

Sujet :  
[INTERNET] Fouine  
De :  
> jean-pierre.dandieu (par Internet) <jean-pierre.dandieu@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 17:11  
Pour :  
<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Avis favorable

La fouine cause de nombreux dégâts, aux forêts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières ! quel danger !! Merci aux personnes qui s'en occupent !!

Cordialement

Mr Dandieu

[INTERNET] consultation mobilisation pour la chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] consultation mobilisation pour la chasse anticipée du blaireau

De :

> jc.ylaborde (par Internet) <jc.ylaborde@sfr.fr>

Date :

26/06/2023 à 16:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

M. Laborde J.Claude

permis n° 202303390451.13A

je suis favorable à la Chasse anticipée du blaireau en Gironde pour la protection des ouvrages ferroviaires et infrastructures routières et surtout, pour endiguer la tuberculose bovine dont il est le principal vecteur.

salutations

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> philippebruere33 (par Internet) <philippebruere33@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 16:39

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame Monsieur le Directeur

Je réponds favorablement à la consultation publique du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde .

Arguments :

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine .
- De plus le blaireau cause de nombreux dégâts aux infra structures routières et ferroviaires .
- Cette période complémentaire de vénerie sous terre permet d'intervenir durant la période des dégâts aux cultures .

Salutations

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> sarrauteludovic (par Internet) <sarrauteludovic@sfr.fr>

Date :

26/06/2023 à 16:38

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire du blaireau est très importante pour la vénerie sous terre car cet animal est nocturne et donc très difficile de réguler les populations qui occasionnent des dégâts l'été sur les cultures.

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> laurentericlegrand (par Internet) <laurentericlegrand@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 16:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Copie à :

"fdc33@chasseurdefrance.com" <fdc33@chasseurdefrance.com>

Bonjour,

Je suis favorable pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde.

En effet, le blaireau cause énormément de dégâts dans les cultures de notre territoire de chasse.

Cordialement

M. Eric LAURENT

Président ACCA Espiet

[INTERNET] régulation des blaireaux en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation des blaireaux en Gironde

De :

> gisele.podsiedlik (par Internet) <gisele.podsiedlik@free.fr>

Date :

26/06/2023 à 16:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je souhaite ardemment la régulation des blaireaux en Gironde.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières

Le blaireau est vecteur de maladie notamment de tuberculose bovine

Je demande que le préfet de la Gironde prenne un arrêté fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde

PODSIEDLIK Maurice

[INTERNET] projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du BLAI-  
REAU.eml

Sujet :

[INTERNET] projet d'arrêté fixant une période complémentaire pour la vénerie sous terre du BLAI-  
REAU

De :

> bmeilhanbordes (par Internet) <bmeilhanbordes@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 15:58

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Messieurs,

Je prends connaissance de l'arrêté de vos services, relatif à l'extension de la période de piégeage du blaireau.

Dans votre présentation, vous mentionnez que les populations de blaireau se maintiennent en gironde, alors qu'elles font sur toute la France d'une protection minorée. Cela devrait donc vous encourager à ne pas prolonger les périodes de destruction de l'espèce sur notre département

D'autre part, vos informations proviennent de la FDC 33, et il ne peut y avoir indépendance de la source.

Enfin, vous semblait méconnaître les services que rend cet animal. Sur ma propriété, je n'ai jamais constaté le moindre dégât de cet animal.

Aussi, je vous demanderai de sursoir à la publication de cet arrêté.

**Bruno MEILHAN-BORDES**

**Chasseur de palombes et propriétaire forestier**

4, bis, avenue du Jeu de Paume

33200 BORDEAUX

06 85 21 92 62

bmeilhanbordes@orange.fr

[INTERNET] PERIODE DE CHASSE COMPLEMENTAIRE DU BLAIREAU.eml

Sujet :

[INTERNET] PERIODE DE CHASSE COMPLEMENTAIRE DU BLAIREAU

De :

> michel.seuve (par Internet) <michel.seuve@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 15:55

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> pkfoucaud (par Internet) <pkfoucaud@wanadoo.fr>

Date :

26/06/2023 à 15:01

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour,

je suis favorable, le blaireau transmet la tuberculose

il cause des dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

cordialement

[INTERNET] AVIS FAVORABLE.eml

Sujet :

[INTERNET] AVIS FAVORABLE

De :  
> contact (par Internet) <contact@jassuremonvignoble.com>  
Date :  
26/06/2023 à 14:45  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Laurent THIERRY  
25 Chemin de Riboutet  
33670 CREON  
Tel 06 33 29 51 32  
ORIAS 21009690

372D068E75D34FFF931054B551EE0551[30606217].png



[INTERNET] Avis favorable.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Avis favorable  
De :  
> damien.rabusseau (par Internet) <damien.rabusseau@gmail.com>  
Date :  
26/06/2023 à 14:31  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> fleurypaul.pf (par Internet) <fleurypaul.pf@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 14:23

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse anticipé du blaireau, les prélèvements hors période de chasse sont importants pour l'efficacité de la régulation de l'espèce.

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> b.gleizes11 (par Internet) <b.gleizes11@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 14:14

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour la régulation du blaireau qui beaucoup de dégâts.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> bernard.couret1964 (par Internet) <bernard.couret1964@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 11:51

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

pour la vénerie du blaireau

[INTERNET] régulation Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation Blaireaux

De :  
> francois.bispalie (par Internet) <francois.bispalie@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 11:48  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour la régulation du blaireau en Gironde.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau  
De :  
> banditno33 (par Internet) <banditno33@gmail.com>  
Date :  
26/06/2023 à 11:31  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

J'ai un avis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde.  
C'est un animal qui n'est presque que nocturne, il arrive d'en apercevoir en début ou fin de journée, lors des affûts.  
Vu les dégâts occasionnés à certains endroits je pense qu'il est nécessaire de procéder à une régulation un peu plus tôt dans la saison.  
Cynégétiquement.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau .eml  
Sujet :  
[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau  
De :  
> babeth.st.aubin (par Internet) <babeth.st.aubin@gmail.com>  
Date :  
26/06/2023 à 11:29  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

J'émet un avis favorable à la vénerie sous terre du blaireau pour limiter les dégâts des infrastructures routières et ferroviaires.  
Elisabeth CAPSEC LAPORTERIE

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] chasse du blaireau.eml



Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> jean-bruno.martin (par Internet) <jean-bruno.martin@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 11:09

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je cautionne l'action de mr le prefet afin de pouvoir eviter aux agriculteurs, éleveurs etc....

je confirme mon accord

cordialement

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> sergebravi (par Internet) <sergebravi@wanadoo.fr>

Date :

26/06/2023 à 10:33

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame , Monsieur ,

Je réponds par la présente à la consultation du public lancée par la préfecture de Gironde concernant l'éventuelle période de chasse complémentaire du blaireau .

Je pense que ce serait une très bonne chose pour lutter entre autre contre la transmission de la tuberculose bovine toujours d'actualité. D'autre part , une période élargie de vénerie sous terre permettrait d'être efficace pendant la période de dégâts aux cultures .

En vous remerciant pour cette consultation ,

Veuillez croire Madame , Monsieur en mes sentiments les meilleurs ,

Serge Bravi

10 B , chemin de Jeandey

33360 Latresne

Chasseur , membre de l'ACCA de St Trojan/Samonac

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde .eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> sergebravi (par Internet) <sergebravi@wanadoo.fr>

Date :  
26/06/2023 à 10:30  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame , Monsieur ,

Je réponds par la présente à la consultation du public lancée par la préfecture de Gironde concernant l'éventuelle période de chasse complémentaire du blaireau .

Je pense que ce serait une très bonne chose pour lutter entre autre contre la transmission de la tuberculose bovine toujours d'actualité. D'autre part , une période élargie de vénerie sous terre permettrait d'être efficace pendant la période de dégâts aux cultures .

En vous remerciant pour cette consultation ,  
Veuillez croire Madame , Monsieur en mes sentiments les meilleurs ,

Serge Bravi

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :  
[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde  
De :  
> pouey.francis (par Internet) <pouey.francis@orange.fr>  
Date :  
26/06/2023 à 10:30  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour suite a votre mail, je suis favorable a une période complémentaire de vénerie sous terre dans le cadre sanitaire et de régulation de l'espèce pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

F. POUHEY

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse du blaireau  
De :  
> jeromebouclier (par Internet) <jeromebouclier@gmail.com>  
Date :  
26/06/2023 à 10:27  
Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Tant pour un aspect sanitaire (tuberculose bovine) qu'au regard des dégâts occasionnés par les blaireaux dans notre département, il me semble essentiel de maintenir les prélèvements tels qu'ils existent.

La vénerie sous terre permet de chasser efficacement un animal essentiellement nocturne, donc très difficile à approcher.

Je me permets de vous encourager à maintenir le niveau de prélèvement tel qu'il est.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez apporter à ce dossier, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de ma salutations distinguées.

Jérôme Bouclier.

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> tanguy.gauthier33820 (par Internet) <tanguy.gauthier33820@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:54

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour pour mon avis le blaireau et un grand destructeur de la nature donc pour moi il devrait être autorisé toute l'année et continuer aussi le déterrage.

Cordialement

Tanguy Gauthier

[INTERNET] pour la régulation de la population des blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] pour la régulation de la population des blaireaux

De :

> samandron (par Internet) <samandron@wanadoo.fr>

Date :

26/06/2023 à 09:44

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Je suis pour la régulation de la population des blaireaux

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Alain MANDRON

Alain MANDRON  
5 Allée du Haut Lévêque  
33 600 PESSAC  
TEL 05 56 36 74 29  
e-mail [samandron@wanadoo.fr](mailto:samandron@wanadoo.fr)

Avis de confidentialité

Les informations de ce mail et des fichiers joints sont confidentielles, soumises au secret professionnel et destinées à l'usage exclusif du ou des destinataires nommés ci-dessus. Si vous n'en êtes pas destinataire, vous êtes par la présente avisé que toute divulgation, reproduction ou autre diffusion ou utilisation de cette communication est strictement interdite. Si vous recevez celui-ci par erreur, nous vous remercions de nous contacter immédiatement par retour de mail et de le détruire ensuite.

[INTERNET] FAVORABLE.eml

Sujet :

[INTERNET] FAVORABLE

De :

> ericgimenez (par Internet) <ericgimenez@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 09:44

Pour :

ddtm-sen-raa@girond.gouv.fr

Bonjour ; Il est très important de réguler les blaireaux qui font de gros dégâts dans nos champs en toute saison . Merci d'avance.

[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> pierre.tomada (par Internet) <pierre.tomada@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 09:16

Pour :

ddtm-sen-raa@girond.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse règlementée du blaireau pour prévenir les destruction des berges des lacs et ruisseaux, les maladies sur les bovins et la destruction des plantations de céréales.

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux

De :

> mamiechoucette3 (par Internet) <mamiechoucette3@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,  
cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,  
les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire stricte,  
les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux

De :

> kinesaintbonnet (par Internet) <kinesaintbonnet@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,  
cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,  
les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire stricte,  
les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux

De :

> dorotheebourgeois17 (par Internet) <dorotheebourgeois17@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:04

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,  
cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,  
les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire stricte,  
les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la chasse aux blaireaux

De :

> xav.bonneau17 (par Internet) <xav.bonneau17@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:04

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,  
cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,  
les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire stricte,  
les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

[INTERNET] Favorable pour la chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable pour la chasse au blaireau

De :

> lesmarinauds.gironde (par Internet) <lesmarinauds.gironde@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 09:03

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,  
cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,  
la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,  
les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire stricte,  
les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au blaireau

De :

> location17140 (par Internet) <location17140@gmail.com>

Date :

26/06/2023 à 08:40

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Nous souhaitons que les instances supérieures prennent en compte notre demande pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde, pour les raisons suivantes:

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

C'est un animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Dans l'espoir que vous prendrez en compte ma requête, avec mes sincères salutations.

DESIR GEOFFRE

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> jlb33 (par Internet) <jlb33@orange.fr>

Date :

26/06/2023 à 08:34

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté. donc je suis pour anticiper la vénerie sous terre du blaireau

cordialement.

[INTERNET] Avis Favorable à la chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis Favorable à la chasse anticipée du blaireau

De :

> guillaume.bastard (par Internet) <guillaume.bastard@villabelair.com>

Date :

26/06/2023 à 06:48

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>



Bonjour,

Propriétaires d'une propriété viticole à Saint-Morillon (33650), nous sommes en présence de nombreux blaireaux, dont la présence active est souvent remarquée par le garde-chasse local.

Ces dernières années, leurs dégâts ont été importants notamment :

1. Pour les dégâts sur récolte
2. Pour leurs galeries qui font effondrer vignes et allées au passage de nos tracteurs.

La vénerie sous terre étant un mode de chasse légal et très réglementé, je souhaite donner un avis favorable à la chasse anticipée du blaireau,

Cordialement,

**Guillaume Bastard de Crisnay**  
Directeur  
**SCEA DU CHATEAU BEL AIR**  
33650 Saint-Morillon  
**SIRET : 37998310900016**  
**TVA : FR 04 379 983 109**  
**E : Guillaume.Bastard@villabelair.com**  
**T : + 33 (0) 5 56 20 29 35**  
**M : + 33 (0) 6 82 17 79 73**  
**W : villabelair.com**



[INTERNET] Avis favorable à la chasse anticipée du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable à la chasse anticipée du blaireau

De :

> leo.maison.2006 (par Internet) <leo.maison.2006@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 23:09

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Il me semble évident que la chasse du blaireau en Gironde puisse continuer dans des périodes favorables. En effet cela serait une fois de plus une chasse de supprimée ou d'affaiblie, cette chasse est non seulement importante pour la régulation de dégâts et la protection des bêtes car le blaireau peu être un vecteur de transmission de la tuberculose bovine. Mais il est aussi importante de la garder car c'est une chasse, la vénerie sous terre qui fait partie de nos traditions qui sont en train de s'éteindre au fur et à mesure.

Léo Maison

[INTERNET] Le blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Le blaireau

De :

> jean.auschitzky (par Internet) <jean.auschitzky@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 21:38

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières

JA

[INTERNET] Pour l'anticipation de la chasse du blaireau dans notre département (33).eml

Sujet :

[INTERNET] Pour l'anticipation de la chasse du blaireau dans notre département (33)

De :

> leschnaw (par Internet) <leschnaw@hotmail.fr>

Date :

25/06/2023 à 21:28

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant que piégeur agréé, chasseur de Grand Gibier (Breveté ANCGG niveau Or et membre du CA de l'ADCGG33) formé à l'approche et à l'affût (carabine et arc), membre de l'UCAG33 et ayant les compétences pour effectuer des examens initiaux sur la venaison, je tiens à vous faire part de mon avis favorable au maintien de la période complémentaire de chasse du blaireau par le biais de la vénerie sous terre qui me semble indispensable et indissociable à la bonne gestion des dégâts dans notre territoire. En effet, au moment où cette fenêtre de chasse peut être ouverte, les cultures sont à leur niveau le plus

sensible en terme de prédation, c'est en cette période caractéristique qu'il nous faut augmenter nos actions préventives, nous permettant de réduire drastiquement les risques aux mondes agricoles et sylvicoles. De plus, cela nous garantit une continuité dans l'année de la pression de chasse, permettant une bonne gestion du gibier "sédentaire" et des "ESOD" dans notre Département, nous obtenons ainsi une stabilité au niveau statistique nous rendant efficace à chaque action menée car ciblée par un besoin bien identifié (devenu remarquable car la plupart des leviers de gestion d'un territoire sont devenus stables). Nous avons aussi la question sanitaire, car le blaireau est connu pour être porteur et vecteur de la tuberculose bovine, sa présence est surtout avérée au Nord de notre Département.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde possède une excellente maîtrise de ces sujets (dégâts du gibier, prédation des cultures, gestion des territoires, Réseau SAGIR...), sa légitimité n'est plus à démontrer. Ses arguments sensés méritent une attention particulière et raisonnée :

- *Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.*
- *La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.*
- *La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.*

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à cette présente.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Olivier Serda

[!! SPAM] [INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau en Gironde

De :

> courget.patrick (par Internet) <courget.patrick@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 20:17

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis **FAVORABLE** à la chasse anticipée du blaireau en Gironde pour les raisons suivantes :

Le Blaireau est un animal nocturne très présent en Gironde qui fait des dégâts importants aux cultures et aux infrastructures routières et ferroviaires.

Il est surtout **vecteur de maladie notamment la tuberculose bovine** qui a entraîné la destruction de nombreux bovins en Gironde.

**La chasse anticipée du blaireau au moyen de la vénerie sous terre est donc indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période de dégâts aux cultures sur un animal invisible le jour.**

[INTERNET] Pétition.eml

Sujet :

[INTERNET] Pétition

De :

> labeyrie.bjh (par Internet) <labeyrie.bjh@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 19:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde .eml

Sujet :

[INTERNET] Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> christophe.fournier5 (par Internet) <christophe.fournier5@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 19:35

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> annie\_jeanmi (par Internet) <annie\_jeanmi@hotmail.fr>

Date :

25/06/2023 à 19:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour a toutes et a tous,

Je suis bien évidemment favorable a cette anticipation, conscient que cet animal cause de nombreux dégâts et que sa population n'est pas en danger.

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'AVG.

[www.avg.com](http://www.avg.com)

[INTERNET] Régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation du blaireau

De :

> vanhookroland (par Internet) <vanhookroland@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 18:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Avis favorable à la régulation du blaireau à cause des dégâts aux infrastructures routières et ferroviaire , à cause des risques de collision routière le blaireau étant principalement nocturne , ainsi qu'à cause de la transmission de la tuberculose bovine

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> patricegarandea (par Internet) <patricegarandea@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 18:23

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> peducasse.serge (par Internet) <peducasse.serge@wanadoo.fr>

Date :

25/06/2023 à 18:22

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable a l'ouverture anticipée du blaireau, car celui-ci cause de nombreux dégâts aux infrastructures routières et ferroviaires, de plus il est un des vecteurs de propagation de la tuberculose bovine.

[INTERNET] chasse BLAIREAU consultation.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse BLAIREAU consultation

De :

> braugejp (par Internet) <braugejp@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 17:40

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Le blaireau cause de nombreux dégâts chez les particuliers et les professionnels.

LE BLAIREAU Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Comptons sur votre compréhension, salutations.

BRAUGE JPh

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

[INTERNET] consultation publique relative au projet d'arrêté de chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] consultation publique relative au projet d'arrêté de chasse du blaireau

De :

> jrboucau (par Internet) <jrboucau@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 17:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je soutiens ce projet d'arrêté car la période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Cordialement

JR Boucau

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> latourneriepatrick23 (par Internet) <latourneriepatrick23@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 16:49

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est vraiment nuisible au agriculteur et au infrastructure routière et ferroviaire je suis favorable pour cette chasse

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> heclaulune (par Internet) <heclaulune@free.fr>

Date :

25/06/2023 à 16:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Vecteur de contamination de la tuberculose bovine donc à réguler et aussi gros prédateur des couvees au sol ,des lapins et des levrauts.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> roger.drean (par Internet) <roger.drean@hotmail.fr>

Date :

25/06/2023 à 15:46

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse aux blaireaux qui causent des dégâts dans les cultures et porteur de maladies.

Meilleures salutations

Roger Dréan

[INTERNET] chasse aux blaireaux en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse aux blaireaux en Gironde

De :

> vigneauval (par Internet) <vigneauval@wanadoo.fr>

Date :

25/06/2023 à 15:20

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Consultation publique

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] Chasse du blaireau\_ Je donne mon avis favorable\_ On en est envahi\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau. Je donne mon avis favorable. On en est envahi.

De :

> francoise.joseph4112 (par Internet) <francoise.joseph4112@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 15:14

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr



[!! SPAM] [INTERNET] Régulation du blaireau.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] Régulation du blaireau

De :

> lucdv (par Internet) <lucdv@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 13:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est une espèce abondante vecteur de la tuberculose bovine et pouvant occasionner des dégâts agricoles . Il me paraît donc important de réguler ses effectifs de façon adaptée et efficace. La vénerie sous terre est un des moyens, contrôlés et ciblés, qui permet de limiter sa population.

Luc de verbigier

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipé du Blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé du Blaireau en Gironde

De :

> pegarzaro (par Internet) <pegarzaro@vignoblesgarzaro.com>

Date :

25/06/2023 à 12:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à cette mesure pour les raisons suivantes :

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Comptant sur votre compréhension.  
Cordialement.

Pierre-Etienne GARZARO  
SCEA CHATEAU LA FLEUR DU CASSE  
VIGNOBLES GARZARO  
Château Le Prieur  
39 route de Branne  
33750 BARON  
tel: 05.56.30.16.16 fax: 05.56.30.12.63  
[contact@vignoblesgarzaro.com](mailto:contact@vignoblesgarzaro.com)  
[www.vignoblesgarzaro.com](http://www.vignoblesgarzaro.com)

[INTERNET] Dégâts blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Dégâts blaireau

De :

> goncalves.armand (par Internet) <goncalves.armand@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 12:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Au vu des dégâts causés par le blaireau, en Gironde notamment, et les maladies mortelles qu'il génère la chasse par tout moyen doit être appliquée pour faire baisser sa prolifération.

Je pense que ce serait raisonnable.

Merci d'avoir lu mon opinion.

Armand Gonçalves

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE JUSQU'AU 03 JUILLET.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE JUSQU'AU 03 JUILLET

De :

> aconqueret.abec (par Internet) <aconqueret.abec@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 12:06

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame Monsieur

Je suis très favorable à l'élargissement de la période de chasse du blaireau qui fait énormément de dégâts dans mes talus et provoque chez moi de nombreux affaissements.

Merci de votre compréhension  
Bien cordialement  
Alexis CONQUÉRET

--

Alexis CONQUERET  
**ABEC IMMOBILIER**  
178 Boulevard du Président Wilson  
33000 BORDEAUX  
Standard : 05-56-93-91-92  
Port : 06-13-31-30-25



[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> geneste3dominique (par Internet) <geneste3dominique@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 11:43

Pour :

ddtm-sen-raa@girond.gouv.fr

Je suis favorable pour deux raisons :

-chasse difficile , sous terre .

-limiter les risques de maladie sur les bovins dont le blaireau est porteur .

Merci pour cette dérogation

Cordialement

D GENESTE

[INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE.eml

Sujet :

[INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE

De :

> barbotjeanlouis (par Internet) <barbotjeanlouis@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 11:32

Pour :

ddtm-sen-raa@girond.gouv.fr

Pour cet animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens d' intervention efficace et ponctuel lorsque cela est nécessaire.

M BARBOT



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Message joint.eml

De :

> berard-franck (par Internet) <berard-franck@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 10:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je serai très intéressé de participer. Je serai très content. Merci de me tenir informé. Franck

[INTERNET] Arrêté concernant les blaireaux .eml

Sujet :

[INTERNET] Arrêté concernant les blaireaux

De :

> pti.bresil (par Internet) <pti.bresil@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 10:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite voter favorablement au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

En effet, les blaireaux sont nuisibles et causent des détériorations.

Cordialement

Josette et Roland Mano

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> marc.mourelot (par Internet) <marc.mourelot@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 10:39

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse au blaireau

De :

> boutiqueavenue.montaigne (par Internet) <boutiqueavenue.montaigne@yahoo.fr>

Date :

25/06/2023 à 09:51

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

le blaireau est porteur de la tuberculose bovine vu qu'il est nocturne donc je dis oui à la vénerie

Mr FORT président de la société de chasse de St GENES de CASTILLON

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> alain.malambic (par Internet) <alain.malambic@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 10:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau. Si les dégâts causés sont peu voyants, la transmission de la tuberculose aux bovins

justifie à mes yeux le maintien de cette pratique.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> yvetalin (par Internet) <yvetalin@wanadoo.fr>

Date :

25/06/2023 à 09:58

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je vous fais part de mon **avis favorable** pour la chasse anticipée du blaireau pour les raisons suivantes.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement.

Alain SANCHEZ

[INTERNET] Ouverture blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture blaireau

De :

> huteaup4 (par Internet) <huteaup4@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 08:26

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable à cette ouverture anticipée du blaireau en Gironde.

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> sandraflodo33 (par Internet) <sandraflodo33@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 08:02

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour étant agriculteur et ayant des dégâts sur maïs je pense que la période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Cordialement

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au blaireau

De :

> jmfcinq (par Internet) <jmfcinq@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 08:00

Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Comme suite au projet d'extension d'autorisation anticipée de chasse sous terre, je viens vous donner mon avis favorable a ce texte. En effet malgré les clôtures posées autour de la propriété, je constate des effractions au sol et des dégâts sur les cultures et plantations d'arbres.

Merci de l'attention que vous accorderez a cette demande.

Cordialement.

J-M FAUGERE  
Pineuilh

[INTERNET] maintien de la régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] maintien de la régulation du blaireau

De :

> j.y.moncontier (par Internet) <j.y.moncontier@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 06:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Ma commune à été fortement impactée par la tuberculose bovine deux élevages on été abattu soit près de 100 bovins

préjudice financier mais surtout moral quand on voit partir son cheptel à l'abattoir. Tout ça transmis par le blaireau deux pris sur la commune dans le cadre de

SYLVATUB se sont révéle positif . Aussi je ne vois pas comment expliquer à un éleveur que l' on ne peut plus réguler le blaireau

[INTERNET] régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation du blaireau

De :

> pailhet.stephane (par Internet) <pailhet.stephane@orange.fr>

Date :

25/06/2023 à 05:26

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Etant viticulteur et gérant de société viticole , nous cotoyions de plus en plus

de dégâts effectué par le blaireau

\* creuse certain talus pour faire leur terrier, ce qui entraîne des affaissements lors du passage d'engins ,ou de glissements de terrain lors de pluie conséquente

\* animal porteur de tuberculose bovine , qui est transmissible a l'homme (zoonose)

\* le nombre de plus en plus important d'accident matériel ( voiture) lors de collision a le mammifère ou la perte de controle du véhicule en évitant l'animal au saut de route

\* le dégât occasionné dans les cultures et potager ( fraise, mais et blé en laitance, raisin a maturité, fruit .....

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> fifi33140 (par Internet) <fifi33140@gmail.com>

Date :

25/06/2023 à 01:44

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> marielaurencebouillaud (par Internet) <marielaurencebouillaud@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 23:38



Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite **l'interdiction** de la pratique cruelle nommée " **vénerie sous terre** ",  
et certainement pas une période complémentaire !

C'est une pratique d'une **extrême violence**. Elle consiste à **acculer** le blaireau, le renard ou le ragondin, au fond de son terrier. Pour les assister, ces déterreurs utilisent des chiens tels que des teckels, des fox-terriers ou des Jack Russell, qu'ils enfoncent dans la « gueule » du terrier. Le cri des chiens permet de localiser leur victime. A l'aide de sondes, de pioches ou de barres à mine, ils détruisent le logis de l'animal avant de l'attraper avec des grandes pinces de métal et de **le tuer** à coup de dague, de fusil ou de talon. **Le cadavre est jeté aux chiens.**

Nous ne sommes plus au moyen âge, les droits des animaux doivent évoluer de façon urgente.

Salutations.

ML BOUILLAUD

[INTERNET] Avis favorable.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable

De :

> c.riva33 (par Internet) <c.riva33@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 22:41

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Avis favorable

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Envoyé de mon mobile

[INTERNET] Chasse au blaireau\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au blaireau.

De :

> jm.kemmerer (par Internet) <jm.kemmerer@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 20:54

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse au blaireau et ce pour toutes les raisons que vous exposez.  
De plus il faut éviter toute nouvelle interdiction de chasse.  
Si on cède sur le blaireau ce sera il y aura des pressions sur d'autres chasses.  
Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau

De :

> bordes.henri21 (par Internet) <bordes.henri21@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 20:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse du blaireau afin de prévenir les dégâts et le risque zoonose.  
Bordes Henri.

[INTERNET] Chasse Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse Blaireau

De :

> dezestclaude (par Internet) <dezestclaude@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 20:06

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonsoir , je soussigné Monsieur DEZEST CLaude à e joindre à vous ours reguler la prolifération du blaireau ; auteur important de dégradations sur Volailles etc ; en tant que piègeur j'ai constater un besoin important dans éliminer un grand nombre .

[INTERNET] bonjour ,oui pour la vénerie sous terre le blaireau cause de nombreux dégâts dans les cultures, et provoque la propagation de la tuberculose dans les troupeaux.eml

Sujet :

[INTERNET] bonjour ,oui pour la vénerie sous terre le blaireau cause de nombreux dégâts dans les cultures, et provoque la propagation de la tuberculose dans les troupeaux

De :

> phil.menard (par Internet) <phil.menard@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 19:22

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> jean-pierre.perrier669 (par Internet) <jean-pierre.perrier669@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 18:44

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

la période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégats aux cultures.

Perrier Jean Pierre

President de l'ACCA de Sainte Radegonde 33350

[INTERNET] Régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation du blaireau

De :

> bouyssyalex (par Internet) <bouyssyalex@free.fr>

Date :

24/06/2023 à 18:09

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Merci , cordialement.

Message joint.eml

De :

> scea.boismajou (par Internet) <scea.boismajou@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 17:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

La chasse aux blaireaux est indispensable , car en tant qu'éleveur laitier la tuberculose bovine a causé trop de pertes animales et financière sur nos élevages ces deux dernières années.

Merci de votre compréhension,et veuillez agréer nos sincères salutations.

Didier Lussac

Co gérant de la scea du bois majou

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde : Avis favorable.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde : Avis favorable

De :

> loloclapat (par Internet) <loloclapat@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 17:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Avis favorable

Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cdlt

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> oeiale-14-07 (par Internet) <oeiale-14-07@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 17:09

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

- La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- cela commence à bien faire avec les écologiques et l'union européenne ,nous devons conserver nos traditions et gestions dans notre Pays !!!!

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

[INTERNET] Avis favorable au projet d'arrêté pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable au projet d'arrêté pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> jdoflo64 (par Internet) <jdoflo64@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 16:56

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite donner mon avis favorable au projet d'arrêté pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde.

Cela est indispensable à la bonne régulation du blaireau en Gironde, qui occasionne des dégâts et représente un danger sanitaire pour les animaux d'élevage notamment.

Ce mode de chasse offre un moyen efficace de réguler à différentes périodes de l'année.

Bien cordialement.

Florent LAVIE-CAMBOT

---

**De :** Fédération des Chasseurs de la Gironde <fdc33@chasseurdefrance.com>

**Envoyé :** vendredi 23 juin 2023 12:34

**À :** jdoflo64@hotmail.fr <jdoflo64@hotmail.fr>

**Objet :** Chasse anticipée du blaireau en Gironde

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



## CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

**MOBILISEZ-VOUS JUSQU'AU 03 JUILLET !**

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans la phase de consultation du public du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. Il est très important que le réseau des chasseurs, des agriculteurs et des éleveurs girondins se mobilise pour conforter Monsieur le Préfet dans son choix de signer ce projet d'arrêté.

De nombreux particuliers ou professionnels sont victimes de dégâts causés par le Blaireau. A défaut de participation de votre part, nous prenons le risque de perdre une période importante pour la régulation du blaireau. Participer à cette consultation est essentiel !

### COMMENT PARTICIPER A LA CONSULTATION DU PUBLIC ?

Vous avez deux possibilités :

- Soit par voie postale, à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM33)  
Service Eau et Nature  
Cité Administrative - BP90 - 33090 BORDEAUX CEDEX
- Soit, et de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante :  
[ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr)

Vous devez répondre favorablement, en personnalisant, par un court argumentaire, votre avis favorable. Vous pouvez vous aider des arguments suivants :

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Je compte sur vous pour participer à cette consultation,

Le Président,  
Henri SABAROT

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> jmchaintrier (par Internet) <jmchaintrier@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 16:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à cette pratique car les éleveurs payent un lourd tribut avec la transmission de la tuberculose bovine ce secteur étant déjà en difficulté il est pas le moment d'en rajouter .

Cordialement

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> jean-claude.bayssie (par Internet) <jean-claude.bayssie@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 16:24

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau ayant par le passé des dégats occasionnés par cette espèce

[INTERNET] régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation du blaireau

De :

> erik10sept (par Internet) <erik10sept@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 15:07

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,



La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[!! SPAM] [INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] blaireau

De :

> christiane.chaur (par Internet) <christiane.chaur@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 14:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Copie à :

christiane chaur <christiane.chaur@orange.fr>

les blaireaux font des terriers dans les vignes qui peuvent causer des accidents pour le travail avec des tracteurs. ils viennent dans notre bourg de Lussac et détournent des potagers ,

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> rovac46 (par Internet) <rovac46@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 14:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je souhaite que la chasse anticipée du blaireau puisse être réalisée en Gironde du fait que cet animal vecteur de la tuberculose, pose beaucoup de problèmes aux éleveurs de bovins. D'autre part certaines cultures sont impactées par les dégâts dus à ces animaux.

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> grdcb33 (par Internet) <grdcb33@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 13:38

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour la période complémentaire de la régulation du blaireau qui effectivement cause beaucoup de dégâts dans la vie de tous les jours et des risques sanitaires qu'il véhicule.

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> bernard.solane (par Internet) <bernard.solane@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 13:21

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

J'avais de gros dégâts sous mon chai : une montagne de terre consécutive aux nombreuses galeries creusées sous le bâtiment. Suite à ma plainte via la fédération j'ai obtenu l'autorisation du Louvetier de piéger, j'ai attrapé un gros mâle, dans la vigne ces blaireaux causes d'importantes dégâts aux raisins. C'est pour ça que je vous soutiens.

Message joint.eml

De :

> joel.suadeau (par Internet) <joel.suadeau@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 12:54

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour nous devons réguler le blaireau de façon plus importante il occasionne beaucoup de dégâts sur les cultures et les voiries de plus il propage la tuberculose bovine une période de chasse plus longue permettrait à chacun d'agir

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> patricia.lapeyre33124 (par Internet) <patricia.lapeyre33124@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 12:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Cordialement

[INTERNET] Régulation des blaireaux j.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation des blaireaux j

De :

> jeanmariebujard (par Internet) <jeanmariebujard@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 12:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à cette démarche car au moins, elle est encadrée par des professionnels qui connaissent les milieux et peuvent apprécier les lieux où il est plus favorable d'intervenir ou pas. Malgré ce que pense certains sectaires, qui de toutes les façons sont contre tout ce qui concerne tout !!!!!

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau

De :

> pm.cassayre (par Internet) <pm.cassayre@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 12:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Face à l'avancée importante dans notre région aquitaine de la fièvre bovine (zoonose) et ses tristes conséquences pour les éleveurs, face aux dégâts aux cultures et aux édifices et..... certaines attaques contre de la volaille, je suis personnellement concerné en tant que piégeur agréé, chasseur et solidaire de nos amis éleveurs, je souhaite conserver cette petite vénerie qui est, face au comportement nocturne du blaireau, la seule solution pérenne, pour réguler son activité et sa dangereuse multiplication.

Donc...je me répète, j'y suis favorable .

Cdt

Mr Mazzucco Philippe  
Brach

[INTERNET] Vènerie sous terre.eml

Sujet :

[INTERNET] Vènerie sous terre

De :

> m.mothes (par Internet) <m.mothes@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je photographie tous les nuits, de plus en plus de blaireaux.

Je pense qu'une régulation est nécessaire.

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> rogerdescard (par Internet) <rogerdescard@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 11:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je suis favorable à la régulation du blaireau en raison des dégâts en particulier dans les prairies.  
Dans la commune nous avons douze sites de présence.



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation du blaireau

De :

> matthieu.tauzin (par Internet) <matthieu.tauzin@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:40

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour

intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

[!! SPAM] .eml

Sujet :

[!! SPAM]

De :

> bernard\_brun (par Internet) <bernard\_brun@bbox.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:29

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Étant propriétaire d environ 7 hectares de près, ayant des chevaux , j ai été et suis périodiquement embêter par les blaireaux

J avais fait intervenir des piègeurs pour les déloger mais il reviennent et continue à faire d énorme galeries où les chevaux risque de mettre les pieds et se blesser

Gravement

De plus il font des dégâts sur les cultures de foin en creusant

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> liliane.herve (par Internet) <liliane.herve@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau cause des dégâts aux ouvrages ferroviaires et routiers,

au surplus il cause il cause des dégâts aux cultures, et enfin il transmet la tuberculose bovine

aux animaux. 1200 bovins ont été tués à ce jour pour cette raison.

Il est important que Monsieur Le Préfet signe, un arrêté fixant une période complémentaire de la

chasse du blaireau, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Très cordialement

[INTERNET] vénerie sous terre.eml

Sujet :

[INTERNET] vénerie sous terre

De :

> Dominique-Boullanger (par Internet) <Dominique-Boullanger@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:20

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Monsieur le préfet de la Gironde,

A mon sens, la vénerie sous terre complémentaire permet de réguler le blaireau lorsque les agriculteurs en ont besoin pour éviter des dégâts dans leur culture.

Cordialement.

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

[INTERNET] Régulation du Meles meles.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation du Meles meles

De :

> laurent.bouyssonie (par Internet) <laurent.bouyssonie@sfr.fr>

Date :

24/06/2023 à 11:10

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez accordé à notre requête

Très cordialement

L.Bouyssonie

Envoyé avec [SFR Mail pour iOS](#)

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> mtcherbakoff (par Internet) <mtcherbakoff@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 10:43

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

[INTERNET] Chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse blaireau

De :

> bisounourseric (par Internet) <bisounourseric@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:32

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Trop de dégâts sur les cultures.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] oui , pour la chasse aux blaireaux , avec une bonne régulation de l'espèce \_\_.eml

Sujet :

[INTERNET] oui , pour la chasse aux blaireaux , avec une bonne régulation de l'espèce .

De :

> bernardcornu17 (par Internet) <bernardcornu17@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:30

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bernard CORNU  
21, Rue du Moulin Buisson  
17130 MONTENDRE

**06.19.84.11.30**

[bernardcornu17@hotmail.fr](mailto:bernardcornu17@hotmail.fr)

[INTERNET] Perrocheau Fabrice.eml

Sujet :

[INTERNET] Perrocheau Fabrice

De :

> amelie.cartron33590 (par Internet) <amelie.cartron33590@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 10:26

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] CHASSE ANTICIPÉE DU BLAIREAU.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPÉE DU BLAIREAU

De :

> mateotauzin (par Internet) <mateotauzin@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 10:22

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau pour deux raisons

- la vénerie sous terre est un mode de chasse très réglementée

- le blaireau est vecteur de transmission de la tuberculose bovine 1200 bovins tués à ce jour en Gironde

Cordialement

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> eric.debat (par Internet) <eric.debat@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:21

Pour :



ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis en accord pour une chasse complémentaire du blaireau qui permettra une régulation optimale.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] avis favorable de la chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] avis favorable de la chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> jb-laborde (par Internet) <jb-laborde@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:20

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Mon avis favorable repose sur mon expérience du terrain. En effet les terriers de blaireaux sont en train de miner la digue sur mon terrain de Saint Ciers sur Gironde.

À la prochaine tempête, la digue sera fragilisée et toute une zone autour de la centrale nucléaire du Blayais risquera l'inondation.

La régulation doit se poursuivre avec un maximum de respect pour les animaux.

Bien cordialement.

jb laborde

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau

De :

> eric.debat (par Internet) <eric.debat@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:18

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> chantalchristian.guy1 (par Internet) <chantalchristian.guy1@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 10:14

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse aux blaireaux afin d'endiguer les vecteurs des maladies qu'ils propagent et des dégâts qu'ils font Guy

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Pour le blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Pour le blaireau

De :

> juniordu33230 (par Internet) <juniordu33230@outlook.fr>

Date :

24/06/2023 à 09:57

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Étant chasseur et ancien boucher, puis connaissant très bien des éleveurs je suis FAVORABLE à tout ce qui suis.

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répan-  
du en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150  
individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de  
zoonose.

Envoyé de mon mobile

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> lhsimon (par Internet) <lhsimon@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 09:56

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Il est important de continuer à reguler la population de blaireaux dans les dates actuelles car ils créent  
de nombreux dégâts dans les talus longeant les cultures et des risques d'accident lors des passages de  
tracteurs

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde !.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde !

De :

> gilbert.courtade33 (par Internet) <gilbert.courtade33@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 09:54

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet ,

Je soutiens favorablement cette mesure de régulation des blaireaux par la vénerie sous terre  
pour trois raisons essentielles :

1 \_ lutter contre la transmission de la tuberculose bovine

2 \_ la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuelle-  
ment là où cela est nécessaire

3\_ de surcroit cette pratique présente l'avantage d'être ciblée et raisonnée

Nous comptons sur vos services pour soutenir cette démarche

g;Crtde pour la SC 536

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> jean-francois.pedeboscq (par Internet) <jean-francois.pedeboscq@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 09:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse du blaireau sous terre .

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde !.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde !

De :

> gilbert.courtade33 (par Internet) <gilbert.courtade33@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 09:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet ,

Je soutiens favorablement cette mesure de régulation des blairea

[!! SPAM] [INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> fevrier.s (par Internet) <fevrier.s@wanadoo.fr>

Date :

24/06/2023 à 09:38

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau qui est un animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Il occasionne de nombreux dégâts en creusant des galeries notamment le long des voies ferrées, routes et champs de cultures.

Cordialement

FEVRIER, Stéphane

11 Route du Moulin de Chasserat

33390 CARTELEGUE

[INTERNET] blaireau /chasse.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau /chasse

De :

> bga1957 (par Internet) <bga1957@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 09:17

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour suite a votre mail je vous adresse ce message qui à mes yeux a de l'importance car je suis sur le terrain l'évolution quantitative des sangliers sur notre secteur grâce notamment à des caméras sur des points d'agrains et donc je peux aussi quantifier le blaireaux qui vient régulièrement lui aussi à ces postes ainsi que quelques chevreuils ...

Il m'est arrivé d'observer sur un seul poste 13 blaireaux ensemble deux familles complète ,car avec le mode photos + vidéo je peux suivre toute les 60 secondes leurs mouvements et ainsi bien les décompter ..et sur trois autres postes d'agrains un ou deux ....et ce à quelque chose près aux mêmes horaires de suivi ..saison 2021/2022..Cette saison 2022/2023 je n'ai pas pu faire une observation sérieuse vol de caméra ( trois ) au même endroit celui ou il y a eu la vidéo du braconnier et caméra qui tombe malheureusement en panne ... Nous pouvons aussi observer en même temps la présence de renard car il passe au site d'agrains et il mange un peu de maïs ...

Ce qui est surprenant c'est que ce ne sont pas des gros consommateurs de maïs secs beaucoup moins que le sanglier ....Ils machouillent beaucoup et font beaucoup d'éclatés de grains alors que le sanglier aucun petits morceaux de grain ..Les sangliers laissent une place rase surtout si c'est un groupe qui mange .. ...Les blaireaux je dirai en tout 1 à 3 kilos / nuit par poste selon le nombre d'individus présents ..

..

Ils ne partagent que très peu la place au même moment avec le sanglier ,avec un male seul oui mais qui généralement le chasse régulièrement ou bien on ne sait pas pourquoi laisse faire le blaireau , un d'un côté et le sanglier de l'autre ...

Par contre très opportuniste les uns et les autres dès que l'un s'en va l'autre arrive ..ou bien on peut voir un petit groupe de sanglier manger ,d'un seul coup il entend quelque chose ,du bruit ,et hop vous voyez les blaireaux .... J'ai pu observer aussi en plein jour un individu 10 heures du matin ( une fois )mais plus souvent en soirée à partir de 21 heures ( été) ..

Les blaireaux passent régulièrement souvent au poste d'agraineage ....Donc un piégeage pourrait être possible car nous nous trouvons sur un secteur très rocailleux et le déterrage serait compliqué .

Une caméra en mode vidéo cela demande un travail de suivi permanent piles ( consommation importante ) et carte SD ( échange pratiquement tous les jours ..) travail fastidieux aussi de relecture à tête reposée ,vous pouvez ainsi entendre la nuit des tirs de carabine entre 23h et 1 heure , ou de fusil .....mais aussi un autre fait en plein confinement pendant la période COVID un braconnier à 22h20 ...L'OFB a été informé sur ces faits , affaire à suivre...

Grace à ce peu d'éléments j'espère contribuer à l'évolution du suivi ...

Bien à vous cordialement

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> tchankees (par Internet) <tchankees@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 08:58

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] La régulation blaireau est indispensable car porteur de maladies pour les bovins et autres causes .eml

Sujet :

[INTERNET] La régulation blaireau est indispensable car porteur de maladies pour les bovins et autres

causes

De :

> benito.gomez (par Internet) <benito.gomez@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 08:57

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> claude.bierge (par Internet) <claude.bierge@live.fr>

Date :

24/06/2023 à 08:42

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

## **AVIS FAVORABLE**

Cordialement

Patrick BIERGE

[INTERNET] chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse aux blaireaux

De :

> bernardmano (par Internet) <bernardmano@sfr.fr>

Date :

24/06/2023 à 07:18

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Oui je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau, pour sa régulation car en gironde il n'a pas de prédateurs.

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> bruno.barbotin33 (par Internet) <bruno.barbotin33@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 07:06

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable pour la régulation du blaireau,

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Cet animal cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Bien Cordialement,

Bruno BARBOTIN

07.71.03.95.64.

[INTERNET] Chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse blaireau

De :

> jeannoyer (par Internet) <jeannoyer@hotmail.fr>

Date :

24/06/2023 à 07:06

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à l'autorisation de la prolongation de la période de chasse au blaireau par la vénerie sous terre, afin de limiter l'abattage de bétail et dans le souci de salubrité.

Cordialement

Jean Noyer

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET].eml

Sujet :



[INTERNET]

De :

> henri.rateau (par Internet) <henri.rateau@gmail.com>

Date :

24/06/2023 à 07:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je pense que la chasse du blaireau devrait être encouragée parce que je vois beaucoup de dégâts causés aux cultures (vigne, maïs...) de plus le nombre de cadavres vus au bord des routes nous indique de façon évidente que la population se porte très bien. Je pense que les quelques têtes de bétail qui subsistent en Gironde doivent être priorisées par rapport aux blaireaux.

[INTERNET] Régulation des blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation des blaireaux

De :

> olivier.hertzmann (par Internet) <olivier.hertzmann@orange.fr>

Date :

24/06/2023 à 06:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

je suis favorable à une période complémentaire de chasse aux blaireaux.

Car il cause de nombreux dégâts dans les cultures, et est porteur de la tuberculose bovine.

Cordialement.

Olivier hertzmann.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] le blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] le blaireau

De :

> bdelteil.bd (par Internet) <bdelteil.bd@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 23:56

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

AVIS FAVORABLE !

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> pecheraymeric (par Internet) <pecheraymeric@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 23:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Il faut augmenter la période de chasse du blaireau.

Nous en sommes de plus en plus envahi et de ce fait il nous cause énormément de dégâts dans les prairies (énormément de trous creusé la nuit)

S'il vous plaît faites quelque chose.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> axel12061990 (par Internet) <axel12061990@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 23:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet d'arrêté, le blaireau étant un animal nocturne, la vénerie sous terre permet de réguler l'espèce à une période où il cause des dégâts sur les cultures.

[INTERNET] Consultation pour la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation pour la chasse aux blaireaux

De :

> jeanodileju (par Internet) <jeanodileju@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 23:00

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour

Oui je suis pour élargir la période de piégeage et de chasse du blaireau pour des raisons que tout le monde connaît dégâts au culture , destructions des ouvrages ,

Et aussi porteur de maladies de ce fait j'approuve la demande d'élargissement des périodes de chasse ! .

Pour servir la consultation Cordialement JEAN-CLAUDE ARCHAMBAULT 40 ter AVENUE Montaigne 33780 SOULAC SUR MER .

Télécharger [Outlook pour Android](#)

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> mfeyzeau33 (par Internet) <mfeyzeau33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 22:37

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la période de chasse complémentaire.

J'ai un enclos grillagé avec des volailles .de la vigne et des fruitiers..les blaireaux font des trous sous le grillage... mangent mes poules et le raisin.

Mon voisin propriétaire éleveur à peur pour ses bovins.

Je peux dire qu'il y a du blaireau..je suis piégeur..j'en attrape tous les ans..faisant parti du plan tuberculose.

Feyzeau Claude

[INTERNET] Indispensable chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Indispensable chasse aux blaireaux

De :

> remi.33520 (par Internet) <remi.33520@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 22:37

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Seul les chasseurs peuvent réguler la population de blaireaux ,qui sans leurs interventions, ces animaux peuvent provoquer de nombreuses nuisances si nous les laissons proliférer

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Danger.eml

Sujet :

[INTERNET] Danger

De :

> vincent.boulangier2003 (par Internet) <vincent.boulangier2003@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 22:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable car La période complémentaire de vènerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] chasse anticipé du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipé du blaireau

De :

> langloislionel (par Internet) <langloislionel@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:56

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour ,

Je suis favorable à l'ouverture anticipé du blaireau car celui-ci est porteur et voir prolifère la tuberculose entre et établi de vaste dégâts sur les cultures agricole.

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

LIONEL LANGLOIS

0681666956

[INTERNET] Période de chasse complémentaire du Blaireau en Aquitaine.eml

Sujet :

[INTERNET] Période de chasse complémentaire du Blaireau en Aquitaine

De :

> dinahetr (par Internet) <dinahetr@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis particulièrement favorable à la chasse complémentaire du blaireau en Aquitaine. Cette période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts sur les cultures.

De surcroît, le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires ainsi qu'aux infrastructures routières.

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Dans les dernières années, ce sont plus de 1100 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont leur cheptel est impacté.

La vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire, c'est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement, DR.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> jean-bernard.saboua (par Internet) <jean-bernard.saboua@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:41

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Il cause de nombreux dégâts aux infrastructures ponts routes et autres, et il est également porteur de maladies.

Envoyé de mon iPad

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> meyer.philippe33 (par Internet) <meyer.philippe33@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:39

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> jeromecassany (par Internet) <jeromecassany@hotmail.com>

Date :

23/06/2023 à 21:19

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Avis favorable pour éviter la contamination de la tuberculose sur les bovins

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Chasse anticipée au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée au blaireau

De :

> yannick.labarrere (par Internet) <yannick.labarrere@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:14

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à la période complémentaire de chasse au blaireau

D'une part le blaireau cause des problèmes aux infrastructures, d'autres parts le mode de chasse de vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé qui fait partie intégrante de notre culture locale et dont les prélèvements restent faibles et très encadrés

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> villuendas-amc (par Internet) <villuendas-amc@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse du blaireau pour les raison suivantes:

- La période complémentaire de vénerie sous terre permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine qui le cheptel des éleveurs.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal, très réglementé et sélectif.

Alain VILLUENDAS

[INTERNET] Je suis favorable à la régulation des blaireaux avant que cela aille trop loin\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Je suis favorable à la régulation des blaireaux avant que cela aille trop loin.

De :

> turani.christian (par Internet) <turani.christian@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 21:09

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Régulation blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation blaireau

De :

> eric.cros163 (par Internet) <eric.cros163@orange.fr>

Date :  
23/06/2023 à 20:51  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Surtout il faut réguler cet animal qui cause trop de problème diverses (agriculture,élevage ), merci.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml  
Sujet :  
[INTERNET]  
De :  
> dvdespagnet2 (par Internet) <dvdespagnet2@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 20:50  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est le seul moyen de réguler et de gérer les populations de cette animal nocturne. Il ne faut pas oublier que le blaireau cause aussi des dégâts.

[INTERNET] avis favorable a la chasse anticipée du blaireau en gironde.eml  
Sujet :  
[INTERNET] avis favorable a la chasse anticipée du blaireau en gironde  
De :  
> christophe (par Internet) <christophe@battut.net>  
Date :  
23/06/2023 à 20:47  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

--

**Christophe Battut**  
[06 45 44 87 41](tel:0645448741)  
[christophe@battut.net](mailto:christophe@battut.net)

[INTERNET] Blaireau.eml  
Sujet :



[INTERNET] Blaireau

De :

> william.bonvel (par Internet) <william.bonvel@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 20:42

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Animaux responsable de plusieurs dégâts sur les cultures et infrastructures routières et vecteur de plusieurs virus ou maladie sur bovins et autre donc la régulation est très importante

William Bonvel

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Le blaireau occasionnant de nombreux dégâts , il est souhaitable de le réguler durant la bonne période tout en respectant son cheptel de plus ils seraient porteurs de maladies contagieuse pour les animaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Le blaireau occasionnant de nombreux dégâts , il est souhaitable de le réguler durant la bonne période tout en respectant son cheptel de plus ils seraient porteurs de maladies contagieuse pour les animaux

De :

> brunopinchon (par Internet) <brunopinchon@live.fr>

Date :

23/06/2023 à 20:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> dominique.monlun (par Internet) <dominique.monlun@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 19:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je vote pour la chasse du blaireau telle que nous la chassons depuis toujours afin d en reguler la population

Pour exemple

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Merci de votre attention

dominique monlun  
scea du grand ludee  
sas roller  
sas social family  
sas kui kui  
0611767865

[INTERNET] Petite vénerie.eml

Sujet :

[INTERNET] Petite vénerie

De :

> jean.sourget (par Internet) <jean.sourget@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:57

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Il faut maintenir l'arrêté de chasse de la petite vénerie, notamment concernant le blaireau, porteur d'un vecteur de tuberculose, occasionnant des dégâts aux cultures, les infrastructures, également pouvant être dangereux lors de ses déplacements nocturnes sur la voie publique, ect

Recevez, Monsieur le Préfet,  
mes respectueuses salutations

.. Jean Sourget

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.

De :

> alainbry (par Internet) <alainbry@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour une chasse anticipée du blaireau, voir même autoriser le piégeage toute l'année....

Je trouve inadmissible de sacrifier 1200 bovins en Gironde pour protéger un animal qui n'apporte strictement rien à la nature (à part pour la biodiversité...) et encore moins à l'agriculture si ce n'est des dégâts et des contaminations de tuberculose pour d'autres ani-

maux.

Cordialement.

Alain BRY

Envoyé de mon iPhone.

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> jean.yves.baquey (par Internet) <jean.yves.baquey@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:51

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis Favorable à la vénerie sous terre

[INTERNET] Avis favorable.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable

De :

> bernard.forgeron (par Internet) <bernard.forgeron@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je donne un avis favorable pour limiter la tuberculose bovine

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> jean.yves.baquey (par Internet) <jean.yves.baquey@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis Favorable à la vénerie sous terre

[INTERNET] projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :

[INTERNET] projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

De :

> pchapoullie (par Internet) <pchapoullie@pclog.net>

Date :

23/06/2023 à 18:37

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde.

Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département.

Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

--

*Philippe Chapoullié*

+33 7 81 73 57 93



[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> franckdiaz (par Internet) <franckdiaz@orange.fr>

Date :  
23/06/2023 à 18:44  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, Monsieur,

je suis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. En effet un certain nombre de particuliers ou professionnels sont victimes de dégâts, causés par le blaireau et la vénerie sous terre permet en outre d'intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Bien cordialement,

Franck Diaz

[INTERNET] chasse complémentaire du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :  
[INTERNET] chasse complémentaire du blaireau en Gironde.  
De :  
> yvon.tondut (par Internet) <yvon.tondut@orange.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 18:38  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Préfet

Je suis favorable a la période complémentaire de vénerie sous terre car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement.

Yvon TONDUT

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> cindy.mg (par Internet) <cindy.mg@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:37

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau car la vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> terradejc33 (par Internet) <terradejc33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:33

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> philippe.lassalle (par Internet) <philippe.lassalle@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:32

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] chasse anticipé du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipé du blaireau en gironde

De :

> luccovincent (par Internet) <luccovincent@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour je suis favorable à la chasse complémentaire du blaireau en gironde animal porteur de maladie et faisant de nombreux dégâts .VINCENT LUCCO

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> michelre61 (par Internet) <michelre61@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

on ne peut qu'être favorable , les piégeurs ayant reçu la liste des animaux trouvés morts et infectés par la tuberculose . Cela fait peur par son étendue et les conséquences économiques qui en découlent

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.

De :

> gerard.andre2 (par Internet) <gerard.andre2@sfr.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:23

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Je suis favorable!  
Cordialement.



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> roland.teurlay (par Internet) <roland.teurlay@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:22

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis piegeur agréé et je constate énormément de dégâts fait par les blaireaux et je suis pour son classement en ESOD

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] chasse complémentaire du blaieau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse complémentaire du blaieau

De :

> guy.moranvillier (par Internet) <guy.moranvillier@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 18:21

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour , le blaireau est porteur de la tuberculose bovine et générateur de nombreux dégats !

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> lucdrigant (par Internet) <lucdrigant@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr



Je suis favorable pour continuer à chasser le blaireau

[INTERNET] Oui\_ Pour la Vénèrie sous terre vu le dégât Causé par cet animal et les maladies Didier FROUIN .eml

Sujet :

[INTERNET] Oui. Pour la Vénèrie sous terre vu le dégât Causé par cet animal et les maladies Didier FROUIN

De :

> didier.frouin33 (par Internet) <didier.frouin33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:16

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse au blaireau

De :

> pierrelajus33 (par Internet) <pierrelajus33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:13

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénèrie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> robcat.arsigny (par Internet) <robcat.arsigny@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 18:08

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la vénèries sous terre

De plus une connaissance a eu son bétail touché par la tuberculose

Il est urgent de faire le nécessaire pour ne plus avoir cette maladie d'année en année

Merci

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> jeanmr73 (par Internet) <jeanmr73@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 17:57

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à une période complémentaire de vènerie sous terre qui est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

**JEAN Alain**

mob : +33 6 08 97 73 34

[INTERNET] BLAIREAU.eml

Sujet :

[INTERNET] BLAIREAU

De :

> ducousso.francois (par Internet) <ducousso.francois@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

BONSOIR

Merci de permettre cette chasse contre ce vecteur de maladies venant contrecarrer le rôle déjà difficile de nos éleveurs et les dégâts qu'il occasionne toutes les nuits dans mon jardin.

Merci de le réguler

[INTERNET] Ouverture du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture du blaireau

De :

> roger.marinero (par Internet) <roger.marinero@dbmail.com>

Date :

23/06/2023 à 17:37

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Ce prédateur transmet la tuberculose aux bovins, avec pas mal de contaminations et ne peut se chasser que sous terre donc prélevé sans abus, donc je suis favorable à l'ouverture anticipée du blaireau.

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Pratique de la chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Pratique de la chasse aux blaireaux

De :

> risp.alain (par Internet) <rispal.alain@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:35

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame , Monsieur,

Je suis favorable au prolongement de la chasse sous terre aux blaireaux car cette espèce, prolifère de plus en plus. Cela a pour conséquences ; une augmentation des dégâts dans des cultures, maïs en particulier, des effondrements de talus par une présence importante de galeries , sans compter également le fait qu'il soit porteur de maladies contaminant les troupeaux de bovins .

Il est donc utile que soit reconduit l'autorisation de pratiquer la chasse afin de réguler l'espèce.

[INTERNET] Ouverture anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture anticipée du blaireau

De :

> roger.marinero (par Internet) <roger.marinero@dbmail.com>

Date :

23/06/2023 à 17:32

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable à l'ouverture anticipée du blaireau .

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] avis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :

[INTERNET] avis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

De :

> dimitri.baney (par Internet) <dimitri.baney@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:23

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire au blaireaux en Gironde afin de lutter contre les dégâts de celui-ci tant au niveau des particuliers que des professionnels.

Pour information complémentaire, je ne fais pas partie des " pensants ou autres imaginants" mais des sachants sur le terrain, ayant constaté depuis mon arrivée dans ce monde.

Veillez recevoir, madame, monsieur, mes salutations respectueuses

Dimitri BANEY

Vice Président / Directeur

40 rte des tuilières

33250 Cissac Médoc

mobile: 06.29.12.28.29

tél/fax: 05.56.59.67.64

mail: [dimitri.baney@wanadoo.fr](mailto:dimitri.baney@wanadoo.fr)

[https://mail02.orange.fr/appsuite/read.html?FOLDER=SF\\_OUTBOX&IDMSG=3112&check=&SORTBY=1](https://mail02.orange.fr/appsuite/read.html?FOLDER=SF_OUTBOX&IDMSG=3112&check=&SORTBY=1)

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> yveslamothe33000 (par Internet) <yveslamothe33000@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 17:15

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour nous sommes dans un petit village de Gironde nous avons beaucoup de perte pour l'élevage bien sur qu'il faut reguler tout c'est animaux cordialement

[INTERNET] Consultation public pour le maintien de la chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation public pour le maintien de la chasse du blaireau

De :

> guillaume.sorasio (par Internet) <guillaume.sorasio@hotmail.com>

Date :

23/06/2023 à 17:15

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour

Je suis favorable à la destruction du blaireau par la vénerie sous terre, le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse blaireau

De :

> jeanluc.lafosse (par Internet) <jeanluc.lafosse@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:15

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Il est impératif de régler le blaireau car porteur de la tuberculose bovine

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Favorable à la réduction du nombre de blaireaux\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la réduction du nombre de blaireaux.

De :

> guionie.francis (par Internet) <guionie.francis@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:08

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> szpak.vero (par Internet) <szpak.vero@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:07

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde.

Pas de prédateur naturel, protection des cultures et régulation de l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine.

[!! SPAM] [INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> cazare.denis (par Internet) <cazare.denis@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 17:01

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde.

Pour la protection des cultures et la régulation d'un des grands vecteurs de transmission de la tuberculose bovine.

[INTERNET] Détruire les Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Détruire les Blaireaux

De :

> patricklagrange (par Internet) <patricklagrange@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

SC 542 Vérac

Les Blaireaux cause de nombreux dégâts sur les culture de légumes et cher les agriculteurs,

en plus ils détruisent les accotements et ils sont porteurs de maladies.

Je donne mon avis favorable pour la destruction des Blaireaux.

très cordialement.

Lagrange Patrick

Président de chasse des communes de Vérac et Mouillac 33240

[INTERNET] Oui je suis favorable.eml

Sujet :

[INTERNET] Oui je suis favorable

De :  
> jeanlouis.roumegou (par Internet) <jeanlouis.roumegou@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 16:51  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé depuis mon téléphone éléphone Orange

[INTERNET] Projet d'arrêté préfectoral pour la période de chasse du blaireau .eml  
Sujet :  
[INTERNET] Projet d'arrêté préfectoral pour la période de chasse du blaireau  
De :  
> rodolphe.castets (par Internet) <rodolphe.castets@orange.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 16:51  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Cet arrêté permet d'intervenir pendant la période des dégâts sur les ouvrages routiers et ferroviaires.  
Le blaireau est vecteur de la tuberculose bovine.  
La régulation par la vénerie sous terre est très adaptée car l'animal est nocturne.  
De plus il est très répandu en Gironde.  
Les prélèvements sont faibles et encadrés.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] dérogation régularisation Blaireau .eml  
Sujet :  
[INTERNET] dérogation régularisation Blaireau  
De :  
> davybaillet (par Internet) <davybaillet@hotmail.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 16:40  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Nous constatons une acrudescence de dégâts causés par le blaireau, notamment sur les cultures et même autour de nos jardins.

Je pense que la majorité des dégâts causés par cet animal passe sur le dos des sangliers. C'est pour cela que je suis favorable à la régularisation de cette espèce.

Cordialement

Mr BAILLET Davy  
1 Bis Trapelot  
33420 NAUJAN ET POSTIAC

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> charbonnel.ghis (par Internet) <charbonnel.ghis@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:37

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour madame monsieur

je viens de prendre connaissance que le blaireau est un prédateur comme d'autres espèces

aussi je m'engage par ce mail à prêter main forte à toute battue organisée par notre ACCA ou par notre fédération pour réduire les dégâts causés par cette animal

je me tiens à votre disposition pour toute chasse organisée à cet effet

sincères salutations du chasseur et préservateur de la nature que je suis

[INTERNET] Je suis favorable à ce mode de chasse merci pour votre dévouement .eml

Sujet :

[INTERNET] Je suis favorable à ce mode de chasse merci pour votre dévouement

De :

> vignoble.joannon (par Internet) <vignoble.joannon@outlook.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:35

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Envoyé de mon iPhone



[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> frosteo (par Internet) <frosteo@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:29

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je m'associe avec tous mes collègues chasseurs ainsi que les éleveurs bovins et agriculteurs pour chasser le blaireau en cette période. Ce dernier occasionnant des dégâts importants chez les agriculteurs,amenant la tuberculose dans les troupeaux et occasionnant de nombreux dommages sur routes et chemins de fer.

Pour faire valoir ce que de droit.

F.Richard : 47,cours gambetta. 33430 Bazas

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> jmducing (par Internet) <jmducing@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable à la chasse des animauxUSOD, quels que soient les moyens.

JMD

[INTERNET] chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse blaireau

De :

> dominiquelaunse (par Internet) <dominiquelaunse@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:22

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car :

- \* elle est indispensable pour préserver ce mode de chasse et les possibilités de régulation du blaireau notamment pendant les périodes de sensibilité des cultures,
- \* la vénerie sous terre est nécessaire à la bonne gestion de l'espèce blaireau,
- \* cette période permet d'intervenir pendant le stade de sensibilité des cultures,
- \* la vénerie sous terre est un mode de chasse à préserver,
- \* les intervenants sont des équipages agréés qui interviennent dans un cadre réglementaire strict,
- \* les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.

Cordialement

Dominique Lauronse

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> pierreolivier.boureau (par Internet) <pierreolivier.boureau@neuf.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:11

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

contre cette chasse du moyen age un vieux chasseur de 77 ans

[INTERNET] Chasse anticipée d u blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée d u blaireau

De :

> didierdefarge (par Internet) <didierdefarge@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:11

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je soutiens cette chasse non destructrice mais régulatrice de la population de blaireaux afin de prévenir les dégâts et risques sanitaires imputables à cette espèce

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] chasse anticiper du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticiper du blaireau en gironde

De :

> entrepriserenom (par Internet) <entrepriserenom@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:11

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Porteur de maladie pour les bovins.Dangereux sur les routes la nuit .

[INTERNET] Avis favorable du fait qu'il est de moins en moins chasser.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable du fait qu'il est de moins en moins chasser

De :

> philippe.janton (par Internet) <philippe.janton@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:10

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Bj blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Bj blaireau

De :

> victoralcaraz33 (par Internet) <victoralcaraz33@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 16:10

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour..

Le blaireau est un vecteur de transmission de la tuberculose bovine il est donc nécessaire de limiter son expansion et je suis donc favorable à une période complémentaire de Venerie sous terre.Merci.

[INTERNET] regulations des blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] regulations des blaireau

De :

> devliegher.michel (par Internet) <devliegher.michel@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 16:07

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je soutiens la régulations du blaireau en nouvelle aquitaine au vue des dégats rencontré chez les agriculteur et autres

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> jpdeak (par Internet) <jpdeak@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:58

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

--

Jean Pierre DEAK

3 rue Saint-Exupéry

33810 AMBES

[jpdeak@free.fr](mailto:jpdeak@free.fr)

Mobile : 06 81 79 71 91

Fax : 09 57 14 72 76

[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau en Gironde

De :

> philippe.monlun (par Internet) <philippe.monlun@neuf.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:55

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour Mr,

je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde car:

- le blaireau et l'un des vecteur de transmission de maladies, la veinerie sous terre est une chasse réglementée.

Cordialement

Philippe Monlun

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> didier\_cailleau (par Internet) <didier\_cailleau@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:52

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable à la période complémentaire de vènerie sous terre

Elle est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

[INTERNET] Régulation de la population de blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation de la population de blaireau

De :

> regis.chassagnevirol0819 (par Internet) <regis.chassagnevirol0819@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable au piégeage par déterrage des blaireaux pour la régulation du nombre de blaireaux dans la limite de la loi donc de procéder à ceux ci

Cordialement Régis CHASSAGNEVIROL

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> jean-bruno.martin (par Internet) <jean-bruno.martin@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis entièrement d'accord pour nous puissions continuer cette activité nécessaire

Vis à vis de l'agriculture et part d'autres dégâts occasionnés à d'autres tiers.

Cordialement

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau

De :

> xavier.oeuvrard (par Internet) <xavier.oeuvrard@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:40

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Je suis. Pour la chasse anticipé

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> philippe.vandais (par Internet) <philippe.vandais@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:36

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Il est impératif de garder cette méthode de régulation.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau en Gironde

De :

> cj.delis (par Internet) <cj.delis@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:35

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis d'accord pour cette chasse anticipée du blaireau en gironde, pour les raisons suivantes :

Il transmet la tuberculose bovine à notre beau cheptel.

En faisant ses terriers, il endommage les réseaux ferroviaires et les infrastructures routières.

Adichatzs.

Joël Délis

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> patrick.c.33950 (par Internet) <patrick.c.33950@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 15:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Chasse aux blaireaux. Je suis favorable à la chasse aux blaireaux ,animal nocturne on ne peut le chasse de jour quand il est dans son trou .favorable aux prélèvements hors période de chasse.

[INTERNET] Autorisation de la Chasse du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Autorisation de la Chasse du blaireau en gironde

De :

> contact (par Internet) <contact@constructions-lacaze.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:28

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Nous sommes dans la phase de consultation du public du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde. Il est très important que le réseau des chasseurs, des agriculteurs et des éleveurs girondins se mobilise pour conforter Monsieur le Préfet dans son choix de signer ce projet d'arrêté

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

De ce fait, veuillez prendre note des arguments ci-après :

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Bien cordialement,

M. LACAZE

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> michel.bobineau (par Internet) <michel.bobineau@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis favorable pour la chasse anticipée du blaireau en Gironde.



D'autant plus que la vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde et fait des dégâts importants (entre autre de terrassement). Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Bon pour prise en compte dans votre sondage.

Bien cordialement,

Michel Bobineau

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> thomas.lapeyronnie (par Internet) <thomas.lapeyronnie@endesa.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:24

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

INTERNAL

Bonjour,

Veillez s'il vous plait noter mon avis favorable pour la chasse anticipée du Blaireau en Gironde via la vénerie sous terre, un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

En effet, cette espèce se doit d'être régulée car elle cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

De plus, le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine (plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde) et de zoonoses.

Cordialement,

**Thomas LAPEYRONNIE**

Responsable Grands Comptes



**Endesa Energía Succursale France**

10 boulevard Haussmann, 75009 Paris

Mobile +33 7 77 70 17 60

[thomas.lapeyronnie@endesa.fr](mailto:thomas.lapeyronnie@endesa.fr)

[INTERNET] les degats q'u'il provoque et la transmtion de la tuberculose bovine font q'il faut le regu-  
ler.eml

Sujet :

[INTERNET] les degats q'u'il provoque et la transmtion de la tuberculose bovine font q'il faut le regu-  
ler

De :

> sisi.chiron (par Internet) <sisi.chiron@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:22

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] LE BLAIREAU EST IL CONSIDERER COMME NUISIBLE \_???.eml

Sujet :

[INTERNET] LE BLAIREAU EST IL CONSIDERER COMME NUISIBLE .??

De :

> georges.montoze (par Internet) <georges.montoze@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:20

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

SI LE BLAIRAU EST NUISIBLE ET PORTE PREJUDICE

AUX AGRICULTEUR ALORS IL FAUT L ERADIQUER.

FAISON DES BATTUES. ?

M G .

[INTERNET] Demande de larreter prefectoral concernant la venerie du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Demande de larreter prefectoral concernant la venerie du blaireau

De :

> amandinesecardin (par Internet) <amandinesecardin@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 15:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour car comme toutes les especes i a reelle besoin de reguler l espece.

Par ce present je repond favorable.

Cordialement

Amandine secardin

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> jean-francis.seguy (par Internet) <jean-francis.seguy@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :  
> thienpont (par Internet) <thienpont@bathim.be>  
Date :  
23/06/2023 à 15:16  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je vous confirme être d'accord pour une chasse anticipée au blaireaux qui nous cause pas mal de dégât sur ma propriété située en Gironde Mérignas. Ils abiment les talus, font des dégâts aux cultures blé, avoine et légumes maraîchères.

Chateau Pellebouc  
33350 Mérignas  
B. Thienpont  
0032 475 25 74 80

[INTERNET].eml

Sujet :  
[INTERNET]  
De :  
> boblechasseur.martinez (par Internet) <boblechasseur.martinez@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 15:15  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Pour la chasse du blaireau par vénerie sous terre. Pour la période complémentaire

[INTERNET] Regulation du blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Regulation du blaireau  
De :  
> jb.barroso (par Internet) <jb.barroso@orange.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 15:13  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :  
[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE  
De :

> pat33440 (par Internet) <pat33440@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 15:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

## **JE VOTE FAVORABLE**

CAR :

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[!! SPAM] [INTERNET] chasse - régulation blaireaux.eml

Sujet :

[!! SPAM] [INTERNET] chasse - régulation blaireaux

De :

> jeanclaude.villenave (par Internet) <jeanclaude.villenave@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:12

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La régulation des blaireaux par la chasse est une tradition "civique", pratiquée par un nombre réduit de chasseurs spécialisés. Cette pratique est très encadrée pour les prélèvements, et limitée dans le temps. Elle permet de limiter les dégâts causés par cette espèce, qui creuse des terriers et galeries sous les routes et réseaux ferrés, avec tous les risques d'affaiblissement de ces ouvrages, mais aussi pour raisons sanitaires, par la dispersion de la tuberculose bovine qui affecte chaque année les cheptels des éleveurs.

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> daniel.nardi (par Internet) <daniel.nardi@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:11

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse au blaireau, La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Nardi Jean-Daniel

Lieu-dit Bouheben

33430 BAZAS

[INTERNET] pour la régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] pour la régulation du blaireau

De :

> rougierpatrick (par Internet) <rougierpatrick@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:09

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] Vénerie sous terre du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Vénerie sous terre du blaireau

De :

> renousuzy36 (par Internet) <renousuzy36@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 15:06

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La régulation du blaireau est nécessaire par rapport aux dégâts causés aux cultures et de plus il véhicule la tuberculose bovine...

[INTERNET] chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse au blaireau

De :

> bourdier.christian (par Internet) <bourdier.christian@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:04

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

je suis tout à fait favorable à la chasse anticipée du blaireau .

J'habite une commune rurale ( DOULEZON) et le blaireau a énormément d'espace pour proliférer et les dégâts sont très important .  
Un arrêté serai le bien venu

vous souhaitant bonne réception, cordialement

Christian BOURDIER

[INTERNET] chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse du blaireau

De :

> nat01 (par Internet) <nat01@cegetel.net>

Date :

23/06/2023 à 15:03

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour ,

je suis pour l'autorisation de la chasse du blaireau étant donné que celui ci n'a pas de prédateurs autre que l'homme afin de le réguler . sa chasse par vénerie sous terre est quand à elle réglementée .  
de plus vecteur de maladies cette régulation est indispensable .

cordialement

philippe BACQUEY

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> gilbert.gelot (par Internet) <gilbert.gelot@neuf.fr>

Date :

23/06/2023 à 15:02

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à l'ouverture anticipée de la chasse du blaireau, pour plusieurs raisons :

Le nombre d'animaux prélevés est en conformité avec la population globale de l'espèce et l'animal étant principalement actif la nuit, la vénerie sous terre, activité légale, est le seul moyen efficace d'effectuer ces prélèvements,

Le blaireau commet de nombreux dégâts aux diverses infrastructures ( routes, voies-ferrées), récoltes et surtout,

Le blaireau est vecteur de transmission de la tuberculose bovine.

Ces raisons justifient donc pleinement cette ouverture anticipée.

Cordialement

G.Gelot

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> Arnaud.DELAROCHE (par Internet) <Arnaud.DELAROCHE@orangeconcessions.com>

Date :

23/06/2023 à 15:01

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour je suis FAVORABLE

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde et nuisible. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Arnaud DELAROCHE

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> patrick.douard1 (par Internet) <patrick.douard1@orange.fr>

Date :



23/06/2023 à 14:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du Blaireau

De :

> alain.bourrieu (par Internet) <alain.bourrieu@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:56

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur,

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau à titre de protection des cultures et pour les dégâts que cet animal peut causer sur les propriétés des particuliers (trous importants et destructions des œufs dans les poulaillers )

Sincères salutations

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> bernardsimone.michon (par Internet) <bernardsimone.michon@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:58

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je valide totalement votre souhait afin que mr le préfet signe cet arrêté.

[INTERNET] Destruction du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Destruction du blaireau

De :  
> laurent.dalle (par Internet) <laurent.dalle@free.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 14:51  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable aux possibilités de destruction des proliférations du blaireau  
Il fait des trous dans ma pelouse pour manger des grillons, creuse des terriers sur mes talus en espalier  
sur mes coteaux, aplatit mes framboisiers pour tout manger, arrache mes filets qui protègent mon raisin  
de table primeur en attendant d'aller dans les vignobles etc  
Je pourrais être tenté de les tirer le soir sous les cerisiers en mai et les pruniers en juillet mais je n'ai pas  
le droit ...  
Laurent DALLE

[INTERNET] Blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Blaireau  
De :  
> papafilou (par Internet) <papafilou@wanadoo.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 14:50  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Oui je suis favorable à la vénerie sous terre du blaireau

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml  
Sujet :  
[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE  
De :  
> hemous.anthony (par Internet) <hemous.anthony@orange.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 14:49  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous adresser mon avis consultatif sur la chasse anticipée du  
blaireau en Gironde.

En effet je pense que cette chasse est essentielle.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Par ailleurs, la vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Pour ces raisons , il me semble essentiel de pouvoir chasser par anticipation le blaireau en Gironde.

Bien cordialement

HEMOUS Anthony

8, La Gareste

33430 Saint Come

Tel: 06-58-23-48-73

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> fjantrou (par Internet) <fjantrou@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Je suis donc favorable à la chasse anticipée du blaireau en gironde

[INTERNET] blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] blaireau

De :

> jjrobe33 (par Internet) <jjrobe33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:46

Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

bonjour il faut continuer la chasse au blaireau sinon nous serons dépassé comme pour le sanglier et autre et comme le silure pour la pêche .arrêtons de vouloir tout contrôler et laissons faire les qui sont sur le terrain et connaisse leur milieu.

Bien Cordialement

**Jean-Jacques ROBERT**

**4 Route de la Fontanette 33640 ARBANATS**

**tél : 05.56.67.34.34 - mob : 06.81.34.34.42**

[jjrobe33@gmail.com](mailto:jjrobe33@gmail.com)

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> raphael.soubes (par Internet) <raphael.soubes@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireaux en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireaux en Gironde

De :

> dorisdaniel.sallete (par Internet) <dorisdaniel.sallete@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux infrastructures ferroviaires, routières ainsi qu'au culture agricole et aux bovins.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> soubie.pascal (par Internet) <soubie.pascal@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:41

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à maintenir et à élargir la période de chasse du blaireau en Gironde pour les raisons suivantes :

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

Pascal SOUBIE LATAPIE

[INTERNET] MOBILISATION CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml

Sujet :

[INTERNET] MOBILISATION CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE

De :

> romain.dubourg08 (par Internet) <romain.dubourg08@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:38

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je souhaite vous apporter mon témoignage afin de diriger votre choix sur le bénéfice du arrêté pour autoriser la chasse au Blaireau anticipé.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement

Romain Dubourg

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> bernard.lacouve (par Internet) <bernard.lacouve@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:33

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur,

Je suis contre l'arrêt de la chasse au blaireau, car le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures.

Cordialement,

B.Lacouve

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> bruno-labat (par Internet) <bruno-labat@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:32

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable. La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau

De :

> vincent.dauvergne (par Internet) <vincent.dauvergne@outlook.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:31

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour Madame/Monsieur,

Je suis favorable a la chasse anticipée du Blaireau.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Bien cordialement,

Vincent DAUVERGNE

[INTERNET] Favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde .eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> jp.ballion (par Internet) <jp.ballion@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:29

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est un animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] régulation du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] régulation du blaireau

De :

> michel.larquey95 (par Internet) <michel.larquey95@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:28

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Dégâts importants dans les cultures surpopulation importante sur certains territoires la preuve mortalité importante sur les routes

Pour la régulation

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipée du blaireau

De :

> alaindarmendrail (par Internet) <alaindarmendrail@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:28

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à cet arrêté qui permet de réguler la population de blaireaux très peu visibles et prélevables en période de chasse . En outre, au vu des dégâts sur les cultures et de la propagation avérée de la tuberculose bovine, je crois que le déterrage est la solution la plus efficace.  
cordialement,

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

De :

> ducousso.philippe (par Internet) <ducousso.philippe@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:24

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Monsieur le Préfet.

Il serait souhaitable de prolonger la vènerie sous terre, mais elle seule ne peut pas subvenir à tout, il est à noter que la vènerie sous terre dans les zones où le tuberculose bovine sévit est très limitée et même interdite pour ne pas que les chiens se fassent mordre ou griffés par un blaireau en raison de la transmission de la tuberculose bovine par cet animal.



La vénerie sous terre est un des moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

L'allongement de la période serait un plus pour la protection des cultures, principalement maïs, vigne etc. et ferait en sorte qu'il y est moins de zoonose.

Souhaitant que l'arrêté soit promulgué, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments les meilleurs.

DUCOUSSO Philippe

0682657170

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> jmmarquaite (par Internet) <jmmarquaite@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:20

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Il est très important que nous puissions continuer a chasser le blaireau hors période pour mieux réguler cet animal qui occasionne de nombreux dégâts dans les fossés les champs et même en forêt où il arrive que des tracteurs s'enfoncent dans leurs terriers

Merci par avance de votre compréhension

Sincères salutations

Mr JM MARQUAITE

Envoyé de mon iPhone

JMM

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> philippedubreuil (par Internet) <philippedubreuil@neuf.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:18

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

je suis pour la chasse anticipé du blaireau en Gironde

intervenir pendant la période des cultures pour minimiser les dégâts

vecteur de transmission de la tuberculose bovine

cordialement

Philippe DUBREUIL

[INTERNET] Favorable au maintien de la chasse sous terre du blaireau seul moyen efficace.eml

Sujet :

[INTERNET] Favorable au maintien de la chasse sous terre du blaireau seul moyen efficace

De :

> noelyn33 (par Internet) <noelyn33@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:15

Pour :

<ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

[INTERNET] Chasse Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse Blaireau

De :

> berger.carola (par Internet) <berger.carola@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:15

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis pour le maintien de la période de chasse supplémentaire sur le blaireau.

Il y en a beaucoup ici qui causent beaucoup des dégâts et on a aussi des problèmes avec des chiens blessés par les blaireaux.

En plus, ils propagent une maladie.

Cordialement, Serge Guillot

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Consultation public :chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation public :chasse au blaireau

De :

> jacqueschastres43 (par Internet) <jacqueschastres43@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:08

Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour la pérennité de la chasse au blaireau car j'ai déjà eu des dégâts causés par le blaireau.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau

De :

> domaine.basterot (par Internet) <domaine.basterot@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 14:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

[INTERNET] Chasse complémentaire.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse complémentaire

De :

> edouard.barrois (par Internet) <edouard.barrois@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 14:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Merci de bien vouloir prendre en considération les dégâts occasionnés sur les élevages il me semble judicieux de prendre des mesures de régulation contre ce nuisible. Le monde rural est déjà en difficulté inutile de rajouter une peine à la peine.

Bien cordialement

[INTERNET] chasse blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse blaireau

De :

> cldvornon (par Internet) <cldvornon@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:58

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Oui je suis favorable à la chasse du blaireau cela afin de limiter sa prolifération ,dans le cadre strict de ce qui est prévu pour cette chasse .

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> vincent.capes (par Internet) <vincent.capes@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:57

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse blaireaux

De :

> ch.delburg (par Internet) <ch.delburg@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:57

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse aux blaireaux. J'ai été victime de leur méfaits : destruction au jardin notamment des planches de fraises, détérioration volière aux palombes. (de nuit, par épuisement ; 17 palombes sur 19. C'était signé : excréments dans la volière suivant les habitudes du blaireau. C'était en septembre afin de faire des réserves pour l'hiver.)

Envoyé depuis mon smartphone Xperia de Sony

[INTERNET] chasse anticipe du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] chasse anticipe du blaireau

De :

> 2012coimeres (par Internet) <2012coimeres@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:56

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

je me permet de participer a la consultation public sur l'autorisation anticipée du tir du blaireau.

pour les raisons suivante:

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.

- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

merci d'avance de prendre en compte ma contribution.

[INTERNET] Projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

De :

> jeanremaut (par Internet) <jeanremaut@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:55

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les

dégâts et les risques de zoonose, surtout quand on sait que le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

J. REMAUT

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> michel.massias6 (par Internet) <michel.massias6@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:25

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je donne un avis favorable.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> isnel.labrouche (par Internet) <isnel.labrouche@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:55

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension de la chasse aux blaireaux.  
Car ils prolifèrent dans notre commune sud Gironde.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> christianmanon202 (par Internet) <christianmanon202@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:54

Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La chasse au blaireau elle est indispensable :  
Elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.  
Il est aussi porteur de maladie pour les bovins

Avec mes remerciements

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> jltellier (par Internet) <jltellier@numericable.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Il est recommandé de permettre la chasse du blaireau à cause des dégâts provoqués et des maladies qu'il peut transmettre.

Cordialement

Envoyé avec [SFR Mail pour Android](#)

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> c.bixente1960 (par Internet) <c.bixente1960@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en Gironde

De :

> michel.massias6 (par Internet) <michel.massias6@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:50

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à la chasse anticipée du blaireau en Gironde car cela permettrait d'intervenir pendant la période des dégâts de culture, il est le vecteur de transmission de la tuberculose bovine et que la chasse de vénerie sous terre est un mode de chasse légal et réglementé.

Bien à vous.

Michel Massias

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau en gironde

De :

> sanchez.alain33 (par Internet) <sanchez.alain33@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:49

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse au blaireau

Argumentaire;

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

--

Alain SANCHEZ

36 rue du Val de l'Eyre

33380 MARCHEPRIME

[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE.eml



Sujet :  
[INTERNET] CHASSE ANTICIPEE DU BLAIREAU EN GIRONDE  
De :  
> delatorrechristophe (par Internet) <delatorrechristophe@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 13:47  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,  
Etant conscient de l'impact d'une population excédentaire de blaireaux dans la transmission de maladies telles que la tuberculose bovine ou bien encore dans la déstabilisation d'ouvrages ferroviaires ou routiers, je suis favorable à sa régulation au moyen d'une période de chasse complémentaire et en utilisant la vénerie sous terre.  
Bien cordialement,

**Christophe DE LA TORRE**  
95 rue Gambetta  
33230 COUTRAS  
+33 6 31 15 79 29

[INTERNET] Ouverture anticipée de la chasse sous terre du blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Ouverture anticipée de la chasse sous terre du blaireau  
De :  
> monteiljeanpierre5 (par Internet) <monteiljeanpierre5@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 13:46  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Il est indispensable de réguler ces animaux porteurs de maladies transmissibles aux animaux domestiques tels les bovins , de plus et surtout lors des périodes de reproduction ils détruisent certaines cultures sensibles au moment crucial de leur croissance . Réguler n'étant pas exterminer je suis tout à fait pour que la vènerie sous terre puisse être pratiquée en temps utile sur toutes zones ou il y a une population importante de cet animal emmenant des dégâts irréparables qui contribuent à affaiblir l'agriculture Girondine .



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Déterrage blaireau .eml  
Sujet :  
[INTERNET] Déterrage blaireau

De :  
> didier.beck33 (par Internet) <didier.beck33@orange.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 13:43  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'ouverture de la chasse du blaireau sous terre au mois de juillet.  
Je ne comprend d'ailleurs pas que la période complémentaire ait été annulée.

Cordialement

Didier BECK

[INTERNET] Chasse au Blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse au Blaireau  
De :  
> csj33 (par Internet) <csj33@msn.com>  
Date :  
23/06/2023 à 13:41  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Très cordialement

Claude J

[INTERNET] Régulation du blaireau .eml

Sujet :  
[INTERNET] Régulation du blaireau  
De :  
> max.lacabanne (par Internet) <max.lacabanne@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 13:38  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Comme il n'y a plus de régulateur naturel du blaireau, il vaut mieux le gérer régulièrement, plutôt qu'interdire et se retrouver, comme avec beaucoup d'espèces envahissantes et d'être obligé de « réguler » d'une façon drastique.

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Régulation du Blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Régulation du Blaireau  
De :  
> babhebert (par Internet) <babhebert@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 13:37  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à la régulation du Blaireau hors période de chasse pour les raisons suivantes :

La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.

- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Hebert Baptiste  
Président  
Armurerie de Hauts de Gironde  
Zone écoparc d'Aquitaine  
120 avenue Eiffel  
33240 Saint-André de Cubzac

05 57 94 70 22

06 34 32 23 31

[www.armureriedeshautsdegironde.com](http://www.armureriedeshautsdegironde.com)

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> boriewilliam (par Internet) <boriewilliam@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:32

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Favorable

Cordialement

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> beliard\_pierre (par Internet) <beliard\_pierre@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à l'anticipation de la vénerie du blaireau en Gironde pour aider les agriculteurs à protéger leurs cultures.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau en Gironde\_.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau en Gironde.

De :

> d.poumey (par Internet) <d.poumey@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour car:

Les blaireaux sont nombreux et cause souvent des

dommages aux cultures .

Mr Poumey

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] BLAIREAU.eml

Sujet :

[INTERNET] BLAIREAU

De :

> dominiquenicole3107 (par Internet) <domiquenicole3107@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:19

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'ouverture de la chasse sous terre du blaireau.

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Cordialement.

Dominique NICOLE

[INTERNET] Régulation des nuisibles .eml

Sujet :

[INTERNET] Régulation des nuisibles

De :

> dom.bros (par Internet) <dom.bros@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:13

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au blaireau

De :

> cruse.nico (par Internet) <cruse.nico@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:10

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Monsieur

Je soutiens sans réserve cette chasse en venie sous terre indispensable en cette saison ..le blaireau n a aucun prédateur et cause des dégâts voire l exemple de l Angleterre où il pulule .... Une chasse qui ne dérange personne réglementée par les règles de vénerie...même chez le particulier in fait des dégâts dans les pelouses...quand il y en aura trop...déjà le cas ...ce sera trop tard....voir les sangliers...

Comptant sur votre bon sens

Respectueusement

Nicolas Cruse

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse au blaireau

De :

> bg.alain (par Internet) <bg.alain@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 13:05

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis pour l'ouverture de la chasse anticipée du blaireau car : - La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose. Déplus ils provoquent énormément de dégâts aux clôtures et infrastructures.

**Cordialement**

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau \_ Avis favorable.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse anticipé du blaireau . Avis favorable

De :

> davidroyon01 (par Internet) <davidroyon01@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:03

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à une chasse anticipé afin de réguler les dégâts des blaireaux sur les cultures et éviter les collisions nocturnes qui sont trop fréquentes sur nos routes et peuvent engendrer des accidents. Cela permet également de limiter la diffusion de maladies sur d'autres animaux.

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> stephanechoury33 (par Internet) <stephanechoury33@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 13:00

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau fait de nombreux dégâts dans les cultures, il est indispensable de le reguler.

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse aux blaireaux

De :

> djsanter (par Internet) <djsanter@orange.fr>

Date :

23/06/2023 à 12:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable à la chasse aux blaireaux car c'est un chasse réglementée et nécessaire .

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> regine.charpentier (par Internet) <regine.charpentier@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 12:59

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis pour la chasse au blaireau car il détruit les cultures et les infrastructures

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET].eml

Sujet :  
[INTERNET]  
De :  
> rmaurel33370 (par Internet) <rmaurel33370@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 12:55  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

d'accord pour une regulation

[INTERNET].eml  
Sujet :  
[INTERNET]  
De :  
> sylvain.winterstein17 (par Internet) <sylvain.winterstein17@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 12:55  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Ok ça m'intéresse comment s'inscrire merci

[INTERNET] période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.eml  
Sujet :  
[INTERNET] période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde  
De :  
> jeanpierre.sas (par Internet) <jeanpierre.sas@sfr.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 12:55  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable à la période de chasse complémentaire de vénerie sous terre pour le blaireau en Gironde. Cet animal nocturne cause d'importants dégâts aux cultures, et est porteur de maladies. Sa régulation me semble être une bonne mesure.

[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Chasse anticipée du blaireau  
De :  
> cynthiaetseb.aba (par Internet) <cynthiaetseb.aba@hotmail.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 12:54  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour



Je vous informe par ce courriel être POUR le déterrage du blaireau afin d'éviter entre autre la tuberculose bovine, et les nombreux dégâts que peuvent causer les blaireaux au sein des cultures.

Monsieur Léglise Sébastien

[INTERNET] Reculation du Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Reculation du Blaireau

De :

> titi33460 (par Internet) <titi33460@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Favorable à la chasse au blaireau ...

Message joint.eml

De :

> bruno.iacuzzo (par Internet) <bruno.iacuzzo@laposte.net>

Date :

23/06/2023 à 12:53

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour , je suis favorable à la régulation du blaireau . Cet animal n'ayant pas de prédateur , il est de notre devoir de chasseur de préserver un équilibre animal pour le bien de tous .

Naturellement vôtre , Bruno.

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse du blaireau

De :

> lechasseurgalonnais (par Internet) <lechasseurgalonnais@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:52

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose

[INTERNET] Chasse au blaireau.eml

Sujet :  
[INTERNET] Chasse au blaireau  
De :  
> david.guarato (par Internet) <david.guarato@icloud.com>  
Date :  
23/06/2023 à 12:52  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour je suis pour la chasse blaireau  
Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse du blaireau.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Chasse du blaireau  
De :  
> lajusjulien (par Internet) <lajusjulien@gmail.com>  
Date :  
23/06/2023 à 12:51  
Pour :  
ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire en plus d'être un mode de chasse ancestral et qui permet de cibler au mieux la régulation des populations des blaireaux

[INTERNET] Chasse aux blaireaux.eml  
Sujet :  
[INTERNET] Chasse aux blaireaux  
De :  
> Lardeau.Anthony (par Internet) <Lardeau.Anthony@hotmail.fr>  
Date :  
23/06/2023 à 12:49  
Pour :  
"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

En effet je suis favorable pour une période de chasse complémentaire afin de réduire les dégâts causés par le Blaireau.

Cordialement.

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

[INTERNET] Prélèvement blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Prélèvement blaireau

De :

> romain\_ferrero (par Internet) <romain\_ferrero@hotmail.fr>

Date :

23/06/2023 à 12:49

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable aux prélèvements anticipés du blaireau.

En effet, Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Cordialement

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> jeanluc.lacour1 (par Internet) <jeanluc.lacour1@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable cela est nécessaire.

- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose

[INTERNET] Consultation public sur la chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation public sur la chasse du blaireau

De :

> davidideco (par Internet) <davidideco@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:48

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Madame, monsieur

Je souhaite que la chasse du blaireau perdure hors période de chasse  
Car cela peut être un fléau pour nos campagnes, trains, et alimentations

Voici les causes principale pour signer favorablement cet arrêté :

- La période complémentaire de vénerie sous terre est indispensable car elle permet d'intervenir pendant la période des dégâts aux cultures.
- Le blaireau cause de nombreux dégâts aux ouvrages ferroviaires et aux infrastructures routières.
- Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.
- Animal nocturne et discret, la vénerie sous terre est un des rares moyens pour intervenir efficacement et ponctuellement lorsque cela est nécessaire.
- La vénerie sous terre est un mode de chasse légal et très réglementé. Le blaireau est largement répandu en Gironde. Les prélèvements en période complémentaire restent faibles, encadrés et limités à 150 individus pour le département. Ils sont réalisés pour protéger et prévenir les dégâts et les risques de zoonose.

Bonne réception du présent mail

Bien cordialement

Mr DAVID Cédric

[INTERNET] Avis favorable pour la chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable pour la chasse du blaireau

De :

> dmar33880 (par Internet) <dmar33880@wanadoo.fr>

Date :

23/06/2023 à 12:47

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> megdadmichel (par Internet) <megdadmichel@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis président de chasse de CADAUJAC, je suis sollicité toute l'année pour intervenir sur les problèmes causés par les blaireaux.

Cordialement

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> masmondets (par Internet) <masmondets@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Oui je suis favorable à la chasse du blaireau

[INTERNET] Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireau

De :

> perla33410 (par Internet) <perla33410@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:46

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je souhaite continuer à pouvoir chasser le blaireau sous terre car il fait énormément de dégâts dans les talus route et parcelles de vigne

M Choucoutou

[INTERNET] Consultation du public du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse du blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Consultation du public du projet d'arrêté préfectoral fixant la période de chasse du blaireau

De :

> arthurcosta (par Internet) <arthurcosta@free.fr>

Date :

23/06/2023 à 12:44

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre la période de chasse complémentaire du blaireau en Gironde.

Cet animal discret et nocturne ne génère pas de dégâts importants et n'est pas un nuisible très impactant pour les autres espèces animales.

Préservons la diversité animale de notre territoire.

Cordialement

Sylvain COSTA

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)

[INTERNET] Blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] Blaireaux

De :

> patrickbajon60 (par Internet) <patrickbajon60@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour, je suis favorable au prélèvement raisonné du blaireau, vis à vis des dégâts et maladies qu'il véhicule.

Bien cordialement

Patrick BAJON

2 ldt au canton

33190. St Sève

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Chasse Anticipée du Blaireau

De :

> axen.1304 (par Internet) <axen.1304@gmail.com>

Date :

23/06/2023 à 12:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour,

Le blaireau est l'un des vecteurs de transmission de la tuberculose bovine. Ce sont plus de 1200 bovins qui ont été tués à ce jour en Gironde. Il faut se mettre à la place des éleveurs dont le cheptel est impacté.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien sincèrement,

Fabrice Diana

**AXEN**  

---

courtage

Cabinet @XEN  
15, rue Ausone  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 81 53 97

Cabinet @XEN - 15, rue Ausone - 33000 Bordeaux - Tél: 05 56 81 53 97 - Fax: 05 56 81 87 56

SIRET n° 49260292500025 - SARL de Courtage en Assurance et en Crédits inscrite à l'ORIAS sous le n°07001763 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - SARL sous le contrôle de l' ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09) - Garantie Financière et Responsabilité Civile conforme aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances - La SARL AXEN sus-visée informe le souscripteur éventuel qu'elle exerce son activité conformément à l'article L.520-1, II, 1°, b) du Code des Assurances. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles elle travaille peuvent être communiqués à la demande du souscripteur éventuel. - En cas de réclamation, vous pouvez contacter Monsieur DIANA Fabrice au numéro de téléphone indiqué ci dessus. - Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en contactant Monsieur DIANA Fabrice au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

[INTERNET] Période complémentaire de déterrage du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Période complémentaire de déterrage du blaireau

De :

> jp.gaillarddevazeilles (par Internet) <[jp.gaillarddevazeilles@gmail.com](mailto:jp.gaillarddevazeilles@gmail.com)>

Date :

22/06/2023 à 23:04

Pour :

[ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr)

Je suis favorable à la période complémentaire de déterrage du blaireau car c'est la période la plus propice à son prélèvement qui est indispensable dans le cadre de la protection aux cultures

JP Gaillard

Le Marcassat

03140 Etroussat

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE DE LA GIRONDE (33).eml

Sujet :

[INTERNET] CONSULTATION PUBLIQUE DE LA GIRONDE (33)

De :

> reveret.thierry (par Internet) <reveret.thierry@sfr.fr>

Date :

22/06/2023 à 15:43

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr, " stephane.armagnac0095" <stephane.armagnac0095@orange.fr>, MAUCOUVERT Alban <alban.maucouvert@hotmail.fr>

Nous soutenons complètement la démarche pour le maintien de la VENERIE SOUS TERRE en période complémentaire pour la GIRONDE. Il en advient une démarche de salubrité publique contrairement à ce que proclament nos détracteurs. Moi-même président de l'Association BOURBONNAISE des Equipages de Vènerie sous Terre, Vice-Président des Louvetiers de l'Allier, membre de deux équipages de vènerie sous terre Allier et Puy de Dôme, je vois tous les jours les conséquences néfastes de la suspension de la vénerie sous terre du Blaireau que nous subissons depuis le 30 mai. Les arrêtés préfectoraux ne sont pas reconnus, malmenés, déformés, les CDCFS de même. A croire qu'en France il n'y a qu'une parole entendue, celle des détracteurs. C'est la seule chasse qui soit autant encadrée, méconnue et méprisée, et pourtant les déterreurs et veneurs sous terre sont soumis à des contrôles permanents : attestation de meute et certificat de vénerie, visite des chenils par les autorités compétentes, et encadrement par l'Association Française des Equipages de Vénerie sous Terre, l'AFEVST où sont recensés et unis les 1500 équipages à jour de toutes les obligations réclamées. Nous fournissons tous les ans de nombreuses données, dans mon département depuis 22 ans, et malgré cela, on nous malmène, insulte voire plus. C'est trop facile. La VENERIE SOUS TERRE n'est pas une chasse qui se déplace en voiture, les équipages restent des heures sur place, nombre d'animaux sont relâchés sauf en opération de destruction demandée par un arrêté de destruction OU sur demande de l'agriculteur, du propriétaire, de la DIR pour les dégâts sur voiries, la SNCF pour les dégâts près des infrastructures du rail. Nous rendons de multiples services, et nous sommes mis au banc de la société soit-disante préoccupée par le bien-être animal.

Nous nous impliquons solidairement pour tous les départements injustement attaqués par les pseudo bienfaiteurs de la nature, de l'environnement qu'ils n'aident pas par leurs attaques iniques et permanentes.

Restant à votre disposition,

.

THIERRY REVERET

06 82 19 35 36

*les Blémons 20 chemin des Brunots*

03120 BILLEZOIS

[reveret.thierry@sfr.fr](mailto:reveret.thierry@sfr.fr) 06 82 19 35 36

[INTERNET] Concertation publique pour arrêté de chasse complémentaire.eml

Sujet :

[INTERNET] Concertation publique pour arrêté de chasse complémentaire

De :

> dimitri.huguet (par Internet) <dimitri.huguet@gmail.com>

Date :

21/06/2023 à 23:24

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr



Bonjour

Par ce mail je vous fais part de mon avis favorable sur l'obtention d'un arrêté de chasse en période complémentaire début juillet.

Cordialement

[INTERNET] Période complémentaire .eml

Sujet :

[INTERNET] Période complémentaire

De :

> cecile.ferre36 (par Internet) <cecile.ferre36@gmail.com>

Date :

21/06/2023 à 20:29

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonsoir,

Je souhaite que la période complémentaire de chasse au blaireau soit maintenue afin d'éviter la transmission de maladie et divers dégâts, Cordialement

Cécile Ferré

[INTERNET] périodes complémentaires blaireaux.eml

Sujet :

[INTERNET] périodes complémentaires blaireaux

De :

> leon71 (par Internet) <leon71@orange.fr>

Date :

21/06/2023 à 16:38

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je chasse sous terre raisonnablement depuis 50 années et la non ouverture de la période complémentaire est une hérésie. Il faut savoir que le blaireau doit être régulé comme tout animal pour éviter une sur population

Il faut savoir que le blaireau cause beaucoup de dégâts aux cultures, des dégâts matériels également aux engins agricoles .

Maintenant vu la densité de la circulation automobile nous constatons régulièrement des accidents routiers.

Et enfin il faut que je porte à votre connaissance que le blaireau est vecteur de tuberculose .

Il est bien regrettable que tous les associations écologiques contestent systématiquement la réalité du terrain

En outre quand les préfets autorisent les périodes complémentaires celles-ci sont systématiquement attaquées au tribunal administratif

Mr Jacques Hénon

6 rue Léon. Blum

27370 le thuit de l'Oison

0612935214

[INTERNET] Ouverture de la période complémentaire du blaireau .eml

Sujet :

[INTERNET] Ouverture de la période complémentaire du blaireau

De :

> antica14 (par Internet) <antica14@hotmail.fr>

Date :

21/06/2023 à 08:38

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Bonjour

Je viens vers vous pour répondre à la consultation publique concernant l'ouverture de la période complémentaire pour le blaireau , je vote pour l'ouverture de la période complémentaire quand je vois mes amis agriculteurs qui subissent énormément de dégâts dans leurs cultures qui parfois les amènent à abîmer leurs engins agricoles quand ceux ci tombent dans un trou des terriers , qui c'est qui prend les frais à leurs charges ? Et bien ceux sont les agriculteurs car ils ne touchent aucun dédommagements pour cela , et concernant ceux qui ont des cheptels de vache qui craignent toujours un jour peut être être touché par la tuberculose bovine dont le blaireau est porteur et vecteur de cette maladie la ,certains agriculteurs ont perdu des cheptels entier , c'est affreux pour eux de tout perdre d'un seul coup , j'espère que la période sera ouverte pour aider nos amis agriculteurs, merci

Cordialement

Mme Leperchey Noémie

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Période blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Période blaireau

De :

> domiimmelab (par Internet) <domiimmelab@gmail.com>

Date :

21/06/2023 à 08:27

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral permettant la chasse du blaireau pendant la période complémentaire pour la saison de chasse 2023-2024 en Gironde

En effet

C'est une période de pleine croissance des cultures et le monde agricole souffre déjà assez sans avoir à subir les dégâts des animaux

De plus la vénerie sous terre est un mode de chasse très particulier qu'il faut préserver

[INTERNET] Période complémentaire.eml

Sujet :

[INTERNET] Période complémentaire

De :

> stephane.armagnac0095 (par Internet) <stephane.armagnac0095@orange.fr>

Date :

21/06/2023 à 08:01

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Je suis favorable a la validation période complémentaire de chasse du blaireau sous terre pour la campagne 2023 2024, -elle est nécessaire car c est le seul moyen de réguler le blaireau pendant la période de culture mais aussi d'éviter que certaine maladie transmissible aux animaux suout les vaches .

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[INTERNET].eml

Sujet :

[INTERNET]

De :

> fredolang33 (par Internet) <fredolang33@gmail.com>

Date :

20/06/2023 à 12:59

Pour :

ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr

Langlois Frédéric, maître d equipage de l Equipage de Malcontent, je suis favorable à la validation du projet d arrêté préfectoral à la mise en place d une période complémentaire de la vénerie du blaireaux pour la saison 2023-2024 en Gironde car

- de plus en plus de problématiques de dégâts et sanitaires du à cet animal
- cette période complémentaire intervient lors de forte pression de dégâts
- cette méthode de chasse est nécessaire pour une bonne gestion de l espèce
- les équipages sont agréés et interviennent dans un cadre réglementaire stricte

Cordialement

[INTERNET] Avis favorable période complémentaire blaireau.eml

Sujet :

[INTERNET] Avis favorable période complémentaire blaireau

De :

> alban.maucouvert (par Internet) <alban.maucouvert@hotmail.fr>

Date :

19/06/2023 à 11:00

Pour :

"ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr" <ddtm-sen-raa@gironde.gouv.fr>

Je suis favorable à la validation de ce projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Gironde car les problématiques agricoles et sanitaires qui gravitent autour du blaireau nécessitent le maintien de la vénerie sous terre en Gironde.